

Li 31 enjeux

ASSISES LAICITE PLURIELLE

Arche de la Fraternité
Paris - La Défense
1er Décembre 1990

*LIGUE FRANCAISE DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE L'EDUCATION PERMANENTE*

TIRES A PART

ENJEUX FOL 31

TIRES A PART

N° 4 - Janvier 1991

**ASSISES
*LAICITE PLURIELLE***

La Li@ue
LES IDEES EN MOUVEMENT

ARCHE DE LA FRATERNITE
Paris-La Défense
1er décembre 1990

Déjà paru dans la même collection :

N° 1.- Janvier 1990.

Islam et laïcité.

N° 2.- Mars 1990.

La culture minimum non garantie.

N° 3.- Avril 1990.

Europe : danger, nationalismes.

Les "Tirés à Part" d'Enjeux 31 s'intègrent à un nouveau dispositif mis en place par la Fédération des Oeuvres Laïques de Haute-Garonne pour favoriser non seulement l'information des citoyens, mais également l'implication de chacun d'entre nous dans les débats actuels.

Ils seront proposés, au rythme imposé par l'actualité, afin de compléter les articles publiés dans le journal, de nourrir les travaux des Clubs Enjeux 31 qui se mettent en place, de préparer ou de poursuivre les réflexions suscitées par les Forums Enjeux 31.

Ces fascicules ne se veulent pas exhaustifs. Mais ils rendront compte, dans la mesure du possible, de la diversité des opinions ou des recherches.

Ils ne se veulent pas spécialisés à outrance. Mais tout en rendant intelligibles les réflexions les plus avancées concernant les sujets traités, ils éviteront la vulgarisation de mauvais aloi.

Enfin, ce ne sont pas des ouvrages peaufinés quant à la forme : issus très souvent de conférences, de colloques, ou de débats publics, ils conserveront parfois l'empreinte du langage oral, dont nous ne pourrions expurger l'expression sans en détourner le sens.

Tels qu'ils seront, nous souhaitons qu'ils vous apportent une aide appréciable pour affronter la jungle des signes dont notre époque est fertile.

J.D.

SOMMAIRE

1. LES AMBIGUITES DE NOTRE HERITAGE

Les religions minoritaires dans la République

- François REYNAERT (introduction), *Journaliste à Libération.* P. 4 et 18
Jean BAUBEROT, *Directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études.* P. 7
René REMOND, *Président de la Fondation nationale des sciences politiques.* P. 9
Abdallah BOUNFOUR, *Professeur à la faculté de Bordeaux.* P. 11
André AZOULAY, *Président de l'association Identité et Dialogue.* P. 13
Roger LERAY, *Ancien grand maître du Grand Orient de France.* P. 15

Citoyenneté/nationalité.

- Alain TOURAINE, *Sociologue.* P. 19
Danièle LOCHAK, *Juriste, professeur à la faculté de Nanterre.* P. 21
Benjamin STORA, *Historien, professeur à Paris VIII* P. 23

2. LES CHANTIERS DE L'AVENIR

Les exclusions au Nord

- Régine DHOQUOIS, *Maître de conférence à Paris VII.* P. 27

Les rapports Nord/Sud

- Claude LIAUZU, *Professeur à Paris VII.* P. 29

Femmes au confluent de cultures

- Kaïssa TITOUS, *Présidente de l'association Forum Egalité.* P. 31

Information et éthique

- Anne SAINCLAIR, *Journaliste à TF 1.* P. 33

Citoyenneté

- Claude JULIEN, *Président de la Ligue de l'Enseignement.* P. 35

3. ET MAINTENANT...

- Jean KASPAR, *Secrétaire général de la C.F.D.T.* P. 40

- Jean-Louis ROLLOT, *Secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement.* P. 41

- BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE DES INTERVENANTS* P. 43

Textes de présentation et mise en page : Janine Dupray.

LES AMBIGUITES DE NOTRE HERITAGE

La première table ronde de ces Assises s'appelle "Les ambiguïtés de notre héritage". Mais je crois que si nous sommes là, c'est aussi pour tenter de dissiper les ambiguïtés du présent.

Il est vrai que la laïcité est devenue, aujourd'hui et pour beaucoup, une notion assez floue: on en parle d'affaires en polémiques, on en parle de livres en colloques, et pourtant la laïcité cherche ses marques. J'oserais dire quelle ne sait plus trop à quel saint se vouer, ou plutôt quel démon pourfendre.

C'est vrai, jadis, tout était plus simple. Née sous la troisième République, la laïcité a été enfantée dans la douleur et dans la fougue d'un combat frontal. C'était la guerre des deux France: à ma gauche, la France de la République, des fils de 89, des instituteurs, de Ferry, de Gambetta, de Jaurès et d'Aristide Briand. A ma droite, la France de l'Eglise catholique, hégémonique, monarchiste, anti-démocratique, celle qui combattait les Droits de l'Homme au nom des Droits de Dieu, celle qui prônait la liberté religieuse parce que, disait-elle, la vérité a des droits et l'erreur n'en a pas. Je vous rassure tout de suite: cette guerre là, c'est la France républicaine qui l'a gagnée.

Ensuite, à partir de la libération, la guerre des deux France a laissé la place aux décennies de la guerre scolaire: c'était l'école publique contre l'école privée, c'était l'école dite "libre" comme on disait chez les laïques contre "l'école sans Dieu" comme on disait chez les catholiques. Cette guerre-là s'est soldée en 1984 par la défaite du camp laïque. Bien sûr, cela a été à l'époque très douloureux pour ce camp-là. Pourtant, paradoxalement, on peut dire que six ans plus tard, cela lui a rendu service: en sortant la laïcité de cette ornière scolaire, on permettait à la sainte et vieille vertu républicaine de reprendre toute son ampleur, et d'être de nouveau un outil qui soit utile non seulement à l'école mais à la démocratie toute entière.

Alors que faire aujourd'hui? Faut-il ressasser à jamais le camouflet de 84? Faut-il se complaire dans la nostalgie des luttes du siècle passé? Faut-il - vieille tradition française! - refaire la guerre de 1940 avec les uniformes et les stratégies de la guerre de 1914? Se glisser dans les blouses grises des hussards de la République pour aller ferrailer contre l'ombre des soutanes? Ou faut-il au contraire considérer que le monde a changé, que la place des religions dans la société a changé, qu'il y a de nouveaux défis à relever, de nouveaux cléricatismes à combattre, et que la laïcité, en cette fin de siècle, a, à toutes ces questions, des réponses à apporter dans sa plus belle et sa plus pure tradition qui est celle de la liberté et de la tolérance?

J'espère que nous répondrons à toutes ces questions...

François REYNAERT

1. Les religions minoritaires dans la République.

C'est à Jean Baubérot qu'il revenait d'ouvrir ces Assises. Non seulement parce qu'il y représentait la sensibilité protestante de la laïcité, mais surtout parce que ses travaux et sa réflexion l'ont mis au premier plan du renouveau de la pensée laïque. Sa méthode de recherche, son approche scientifique de décryptage de l'histoire laïque amènent ici tout naturellement à des propositions concrètes pour signer un "nouveau pacte" avec la société.

Je partirai d'une constatation pour faire trois remarques.

La constatation - sous une forme un peu provocante -, c'est que, à mon sens, il n'existe pas en France d'histoire scientifique de la construction de la laïcité. Certes, il y a des livres d'histoire, des livres de sociologues, qui abordent le problème de la laïcité; mais il n'existe pas une histoire qui raconte, avec des méthodes scientifiques dont dispose la démarche historique moderne, comment s'est construite la laïcité en France. Parmi les raisons, qui sont sans doute nombreuses, j'en retiendrai une seule qui me semble décisive : la laïcité a été vécue si conflictuellement - cette guerre entre la France cléricale et la France anticléricale - qu'il semblerait peut-être aux historiens qu'on ne peut la raconter sans prendre partie pour un camp ou pour l'autre, et donc qu'il y aurait une difficulté particulière à faire preuve de cet agnosticisme méthodologique qui est la règle d'or des historiens.

Je vais donc essayer de prendre un autre point de départ, en ne partant pas des "camps" en présence, mais des règles du jeu de ces camps : peut-être ne s'est-on pas assez inquiété des règles qui devaient faire fonctionner la France au moment de ce débat des deux France, puisque ce pays est un pays de droit.

Mon idée directrice - et c'est ma première remarque -, c'est que les règles du jeu au 19^{ème} siècle comportaient une tension interne très vive qui a été vécue comme une antinomie, comme une contradiction et qui a rendu possible cette guerre, les règles du jeu étant elles-mêmes contradictoires.

Au début du 19^{ème} siècle, il y a déjà ce que j'appelle un premier seuil de laïcisation, qui est tout à fait incomplet, mais qui, par rapport à d'autres pays européens, donne à la France une situation un peu particulière. Le code civil affranchit la société civile de règles religieuses, et son absence quant à la religion est tout à fait remarquable pour l'époque. Cela ne veut pas dire que la religion ne soit pas considérée comme une institution importante dans la société: elle est effectivement considérée comme un service public. Mais, et c'est là qu'il y a contradiction, il y a le système des cultes reconnus. Et ils sont quatre.

La contradiction réside dans le fait qu'ils soient reconnus, et qu'ils soient quatre : la justification de l'existence de cultes reconnus et le rôle non pas strictement religieux, dogmatique, théologique - l'Etat dit qu'il n'a pas à intervenir sur ce plan - mais le rôle moral confié à la religion. La religion doit assurer ce que Durkheim appellera la santé morale du pays :

c'est elle qui doit socialiser les gens à la morale, celle-ci étant comprise comme quelque chose de fondamental pour le "vivre ensemble" en société; la loi intervient après coup une fois que les crimes et délits ont eu lieu, et ne peut les réprimer que dans la mesure où elle les connaît. La religion, dit-on, s'adresse au coeur, elle arrête les passions mauvaises (j'emploie à dessein les expressions du temps), elle est indispensable. Donc cette mission de service public est de socialiser les gens à la morale.

95% des gens se disent catholiques, donc c'est l'institution catholique qui va être la grande socialisatrice, qui va assurer la santé morale du pays. Pourtant, il y a quatre cultes reconnus, avec égalité juridique de ces cultes, aucun ne devant être dominant. C'est effectivement l'héritage de la révolution française, le pluralisme qui est sa grande victoire, mais qui désinstitutionnalise la religion : une institution c'est plus ou moins contraignant, donc en situation de monopole. Comme l'athéisme, ou l'indifférence à l'égard de la religion, n'a pas de légitimité à ce moment-là (c'est plutôt vu comme source d'immoralité), c'est sous le bouclier de ce pluralisme que va s'abriter la tendance à la distance par rapport aux religions pour avoir sa liberté de conscience. D'où un dysfonctionnement entre la mission qui est confiée aux Eglises - et surtout à la plus importante d'entre elles, l'Eglise catholique - et tout ce qu'on a appelé le "cléricalisme" pouvait s'appuyer sur cette mission de service public, ce qui aboutissait à une négation de la liberté de conscience -, et le pluralisme légitime, légal, qui faisait partie non seulement de l'état d'esprit post-89 mais également de l'Etat de droit. Donc chacun avait le bon droit pour lui, et cette guerre des deux France était amenée par la règle même du jeu qui existait au 19^{ème} siècle.

Deuxième remarque : le grand rendez-vous, dans cette circonstance, c'est la séparation des Eglises et de l'Etat. Cette séparation va-t-elle amener la fin de cette contradiction? Trois solutions sont possibles.

La première, c'est la victoire complète de la République sur les Eglises : la guerre des deux France s'exacerberait en guerre de deux morales; l'Eglise catholique socialisait aux valeurs élémentaires mais combattait les principes fondamentaux issus de la déclaration de 1789. D'où risque de division de la France. Vingt cinq ans avant la séparation, la morale laïque avait essayé - et largement réussi - de réunifier moralement la France et d'assurer à la fois les valeurs élémentaires dans le respect des principes de 89, ce que ne faisait pas l'Eglise catholique. Mais puisque l'Eglise la plus importante était contre ces principes,

pour un certain nombre de gens, la libération sur le plan moral ne serait complète qu'à partir du moment où l'Eglise serait dominée. Et comme on ne voulait pas faire plusieurs règles du jeu, la solution du "petit père Combes" était de les dominer toutes...

Mais il y avait une seconde solution, dont on a beaucoup moins parlé, qui avait notamment les faveurs de la minorité protestante et de beaucoup de gens du parti radical, et qui était d'introduire, par le biais de la loi, la démocratie à l'intérieur des Eglises. Mais cela amenait l'Eglise catholique à une sorte de réduction à un système associatif où le pouvoir légal serait donné à la base (c'est à dire un pouvoir organisationnel), et donc représentait un bouleversement du principe hiérarchique de l'Eglise catholique.

Pour les promoteurs de cette solution, ce n'était pas une persécution, mais simplement l'extension aux Eglises de la règle du jeu démocratique en vigueur dans la société républicaine : c'était le seul moyen d'affranchir la République de tout risque d'obscurantisme. Mais ce n'est pas, finalement, cette solution qui a prévalu, mais une solution de compromis : la République garantit, dans la loi (Article 4 de la Loi de Séparation), le respect des règles propres de l'Eglise catholique, donc le respect du principe hiérarchique. Je passe volontairement sur les négociations qui ont amené ce "respect" : elles ont duré presque 20 ans. Mais elles ont été passionnées à l'intérieur du camp laïque... En fait, ce compromis a été de bonne politique : il a permis grosso modo, dans une durée moyenne, la fin d'un conflit très violent, et la pacification ; Jaurès avait de bonnes raisons pour le promouvoir car il voulait "pacifier" religieusement pour s'attaquer au véritable problème qui était, disait-il, la question sociale et la solidarité. Je crois que le propos est toujours actuel...

Mais il n'y a pas de médaille sans revers, et ce revers c'est une situation qui est restée finalement ambiguë, où l'Eglise catholique demeurerait une institution avec une sorte de dérogation aux règles démocratiques, mais sur le plan social, elle restait une association puisque la Loi de 1905 prévoit des associations...

Donc une ambiguë réduite par rapport à la situation du 19ème siècle, mais qui n'est pas complètement évacuée. Et depuis 1905, on vit encore cette ambiguë : l'Eglise catholique est-elle une institution qui détiendrait une sorte de magistère moralo-religieux, ou une association comme une autre, comme une association de pêcheurs à la ligne, pour dire les choses d'une manière un peu provocante ?

Troisième remarque. Aujourd'hui, sans faire oeuvre ici d'historien, j'essaierai de réfléchir sur le devenir de la laïcité, et sur ce que j'ai appelé le nouveau Pacte laïque. Je crois que ce nouveau pacte devrait avoir pour mission de résoudre cette contradiction. Aujourd'hui c'est possible, alors qu'au début du siècle, çà l'était moins. A l'époque, on a vécu ce conflit comme l'institution et la privatisation : ou l'Eglise restait une institution, ou la religion restait une affaire

privée, sur une base volontaire, afin de ne pas attenter à la liberté de conscience. On n'avait pas encore compris toutes les ressources de l'association : la loi était assez jeune, elle datait de 1901. Or, l'association c'est ce qui est volontaire, mais qui en même temps peut être public ; ça n'a pas les inconvénients et les contraintes de l'institution ; ça n'a pas les inconvénients de la privatisation puisque l'association se déploie dans la sphère publique, en concurrence avec d'autres associations qui peuvent poursuivre un but analogue ou différent.

A mon sens, c'est à partir du développement de cette sphère associative que le problème peut être résolu, et c'est dans la mesure où cette sphère associative reprendra l'héritage d'animation du débat moral autour des valeurs éthiques sur lesquelles toute société doit se fonder pour ne pas éclater dans mille directions, que des groupements à références religieuses peuvent être intégrés dans un grand ensemble laïque : ils n'y seront pas les seuls dans la mesure où il est entendu depuis 1789 que d'autres groupements, autres que religieux prônent des valeurs éthiques et ont une légitimité historique incontestable pour ce faire. Un exemple concret : actuellement, au niveau des comités de bio-éthique, nous avons cette représentation des institutions où les sensibilités religieuses sont représentées. Mais comme la République veut se défendre, c'est le Président de la République qui nomme les représentants. On ne fait que redoubler l'ambiguë, puisque par ce biais, le Président de la République conserve un certain pouvoir de "validité théologique", en désignant les personnes religieusement compétentes pour débattre. Autant dire "il faut qu'il y ait un débat sur la bio-éthique dans ce pays" est une intuition fondamentalement juste - qui montre également que si la science a permis de résoudre un certain nombre de débats moraux, elle en a amené d'autres -, autant la méthode me semble contestable et bien dans cette tradition française de créer des comités d'une manière autoritaire et à partir du sommet.

Je proposerai pour ma part des lieux de débat "sociaux-éthiques" où l'on confronterait les résultats des sciences sociales et les soucis éthiques, même si l'articulation n'est pas simple. Cet espace de débats ne serait pas impulsé du sommet, et ne serait pas constitué de comités d'experts, au contraire : le débat sur les nouveaux cléricatismes ferait partie du cahier des charges de ces groupements, et ces comités socio-éthiques travailleraient, dans la sphère associative, pourraient faire des propositions et interpellier la sphère du politique.

Autant la situation, en 1905, a dû être réglée par l'Etat, autant il me semble qu'en reprenant la question à partir d'un débat associatif et d'un souci d'animation morale de cette sphère associative, on permettrait une modernisation de la laïcité en lui rendant un aspect encore plus dynamique pour la construction de l'Europe et dans les nouveaux débats à l'échelle de la planète.

Avec René Rémond, nous avons le "point de vue" catholique dans ce débat.

Si la laïcité ne pouvait s'instaurer que contre une religion dominante,

il nous rappelle fort à propos que celle-ci était le catholicisme à l'époque de la séparation et pendant la période qui l'a précédée : si d'autres religions n'ont pu qu'être attentives à la séparation du public et du privé, l'Eglise catholique, elle, y perdait beaucoup de son influence.

Il n'y a certes plus de contentieux aujourd'hui, mais certaines crispations, certaines revendications, trouvent encore leur source dans cette situation particulière...

Le titre de notre table ronde est ambigu, et je crois qu'il convient de dissiper une équivoque : si effectivement le protestantisme, le judaïsme et l'islam sont statistiquement minoritaires dans la société française, on ne peut pas en dire autant du catholicisme. Il ne s'agit pas de revendiquer pour le catholicisme un droit particulier, au contraire : les religions ne sont pas interchangeables, chacune pose des problèmes propres à la laïcité. L'histoire le montre assez - et Jean Baubérot l'a rappelé -, au fond, jusqu'au début de ce siècle, la question de la laïcité ne s'est guère posée qu'à propos du catholicisme. C'était la religion de la majorité des Français, et je pense qu'il le reste encore statistiquement. En disant aujourd'hui que les catholiques ne sont plus qu'une minorité, on confond deux échelles d'appréciation, et on applique au catholicisme une autre échelle qu'aux autres groupes religieux.

Quand on dit de l'islam qu'il est aujourd'hui la deuxième religion en France, que les juifs sont six ou sept cent mille, on ne fait pas le partage entre ceux qui le sont d'origine, de tradition, et ceux qui le manifestent hebdomadairement ou quotidiennement. Tandis que lorsque l'on dit que les catholiques sont minoritaires, on ne prend en compte que ceux qui sont des catholiques "réguliers" et qui se conforment aux prescriptions intérieures de l'Eglise à laquelle ils appartiennent. Mais personne ne peut dire combien de juifs observent les prescriptions mosaïques ni combien de musulmans respectent les cinq obligations : on raisonne sur le groupe. Il reste qu'aujourd'hui 80 % des français disent qu'ils sont catholiques : c'est à l'Eglise de leur demander ce que cela signifie, mais cela fait partie de leur identité.

Le problème qui se pose est donc exactement l'inverse : pour les religions minoritaires, la laïcité est la garantie de leur liberté, et on comprend qu'ils aient toujours été de son côté, alors qu'il a fallu, pour les catholiques, accepter une situation qui remettait en cause leur situation dominante. Le problème n'est d'ailleurs pas propre au catholicisme, c'est le même pour les Eglises de la Réforme là où elles sont dominantes : en Suède ou en Angleterre. Il faut se rappeler que la France, dès le 26 août 1789, dissocie complètement la plénitude des droits civils et politiques de l'appartenance religieuse ; que longtemps elle reste la seule définition société ; qu'à cela les catholiques n'ont guère fait objection, et qu'il faut attendre quarante années pour que l'Angleterre libérale commence à émanciper les catholiques qui jusque là sont privés de leurs droits. C'est donc un problème général

qui se pose et qui est celui de l'Eglise dominante.

La laïcité ne pouvait s'instaurer que contre une religion qui avait été dominante, qui restait majoritaire, et qui avait les prétentions accompagnant généralement ce genre de situation à l'intérieur d'une société. Inévitablement donc, l'instauration de la laïcité était inséparable d'un combat visant à refouler, à diminuer, l'influence de l'Eglise catholique.

Tout au long du XIX^e siècle, et cela nous paraît confus rétrospectivement, ce combat pour la laïcité se fait au point de rencontre entre deux inspirations qui sont profondément différentes. D'une part une minorité qui considère que, pour l'avenir de l'humanité, il faut extirper toute religion, car la religion, et singulièrement la catholique romaine ultra-montaine, intransigeante et contre-révolutionnaire, est incompatible avec la liberté de l'esprit, le respect de la science, le libre exercice de la raison, et la fondation de la démocratie. Il s'agit donc de prendre des mesures qui extirperont progressivement des esprits et de la société toute influence religieuse. Mais il y a - et c'est la majorité -, une philosophie libérale, fondée sur la distinction entre ce qui est public et privé, et pour qui le religieux ne peut être que du *privé individuel*. C'est une affaire de conscience, l'Etat n'a pas à en connaître, la société non plus, et rien ne doit paraître à l'extérieur des opinions religieuses. C'est à la rencontre, à la charnière de ces deux philosophies que sont adoptées la plupart des mesures qui vont progressivement laïciser l'enseignement, les institutions politiques, la suppression des prières publiques, le retrait des emblèmes religieux des bâtiments publics, des hôpitaux, des écoles, des cimetières. C'est un combat singulier, un choc frontal, entre une laïcité à l'intérieur de laquelle on ne distingue pas clairement la frontière entre une ou deux philosophies inspiratrices, et un rejet total pour les catholiques.

Il faut ajouter à cela que l'idée de laïcité n'est jamais totalement isolée, et qu'elle s'inscrit dans une configuration idéologique.

A l'époque, elle est liée très étroitement à une certaine idée du rôle de l'Etat, de la responsabilité de l'Etat, en particulier pour affirmer son indépendance à l'égard de toute famille spirituelle : l'idée de laïcité est très étroitement liée à l'unité. L'école a précisément pour fonction d'unifier le pays. Et à l'époque, on n'imagine pas que l'unité puisse être autre chose que l'unicité et l'uniformité. Il faut bien voir qu'au XIX^e siècle, la démocratie est unitaire et pas seulement une et indivisible. Partout où il y a des conflits, que cela soit en Suisse (la guerre civile), que ce soit la guerre

de Sécession, la démocratie, c'est l'unité contre la diversité réputée réactionnaire : c'est la droite qui défend la diversité ; la gauche est unitaire, elle ne tolère pas les divergences d'expression.

Plus encore probablement que la liberté, le fond du débat, c'est l'identité nationale : pour les catholiques, il n'y a pas d'identité nationale en dehors de la référence à la religion de Clovis ; et pour les fils de 89, l'unité nationale est liée aux principes de 89 et à l'évangile de la Révolution. Donc, on n'admet pas de partager l'unité nationale avec une autre famille de pensée.

Depuis, il y a eu une double évolution. De part et d'autre, il y a eu démarche, approfondissement, retour sur soi, sur ses sources, ses racines, et on a pris conscience de ce que la réalité était plus complexe. On a donc été amené à une configuration idéologique assez différente. Du côté des défenseurs de la laïcité, on s'est rendu compte que tout n'était pas forcément lié, et qu'on pouvait disjoindre le combat pour la liberté de conscience, pour l'autonomie de la société, pour la séparation de l'Etat et des Eglises, d'une philosophie irréligieuse ou anti-religieuse.

On a renoncé, en second lieu, à cette conception de l'unité. C'est peut-être sur ce point que notre société a le plus changé : la prise de conscience progressive que la diversité n'était pas exclusive de l'unité, qu'elle n'était pas ruineuse d'une communauté, et la gauche à son tour reprend cela, jusqu'à dire, dans les années soixante, qu'on s'enrichit de ses différences. Au fond, le grand gain du XX^e siècle, c'est que, de part et d'autre, on a accepté la pluralité, le pluriel, la laïcité plurielle. Pour la droite, prenez le thème des familles spirituelles que Barrès développe en 1917 par rapport au nationalisme des années 1900 : Barrès admet pour la première fois que les protestants, les juifs, sont des familles spirituelles, et que la France est riche de cela, à l'opposé du Maurrassisme qui dénonce les quatre Etats confédérés. Il y a donc dissociation entre l'unité et l'uniformité : l'unité, c'est autre chose, qui peut être plus riche. Et tout notre droit, toute notre législation, admet de plus en plus la pluralité, des partis politiques, des syndicats - en 36 on n'envisageait encore qu'un syndicat unitaire -, et finalement on a admis la pluralité des organisations représentatives. *Le pluriel l'a emporté sur le singulier*, si je puis dire.

Il devient davantage possible à ce moment-là d'admettre que des familles spirituelles, des institutions ecclésiastiques aient une dimension sociale, qui n'entre plus en conflit avec la dimension sociale de l'Etat-Nation. Et puis il y a la mise en place progressive d'un niveau intermédiaire entre le *public* identifié à l'Etat, et le *privé* purement individuel. Enfin le développement du phénomène associatif, de tout un secteur public qui n'est pas forcément étatique, et d'un privé qui est collectif, rend davantage possible un libre jeu.

Mais simultanément, il y a une évolution compara-

ble du côté de l'Eglise catholique. Il a été nécessaire d'admettre la disjonction entre la vérité professée par les individus et le rôle de l'Etat : donc, progressivement distinction entre la laïcité et les philosophies inspiratrices laïcistes. Je rappelle les étapes principales : la déclaration, en 1945, de la plus haute instance de l'Eglise catholique en France sur la laïcité - c'est un texte capital - qui reconnaît quatre acceptions différentes de la notion de laïcité, dont deux parfaitement acceptables pour un esprit religieux. L'étape suivante, c'est évidemment la déclaration sur la liberté religieuse de Vatican II : la foi est une affaire beaucoup trop importante pour ne pas être privée, individuelle, l'Etat est incompétent. Il n'est donc plus du tout question de demander son aide ; l'Etat n'a pas à avoir de philosophie officielle, autrement c'est le totalitarisme, une idéologie d'Etat. D'ailleurs l'idée de pluralité fait partie de l'anthropologie sociale du catholicisme, jusqu'à plaider quelque fois pour le droit des autres confessions... L'Eglise catholique a par exemple revendiqué à plusieurs reprises pour l'islam la possibilité, en France, de jouir de la liberté du culte.

Alors, il n'y a plus de contentieux, mais restent posés toutes sortes de problèmes : la dimension sociale, oui, mais jusqu'où ? Quelle limite à l'exercice du droit de la parole ? Et une question qui n'est plus tellement posée : le droit à la différence, oui, mais jusqu'où ? En un sens, il y avait quelque chose de légitime dans la laïcité première manière, c'est que la collectivité nationale a des droits, des exigences : jusqu'où peut aller le droit à la différence, notamment dans les pratiques, les coutumes ? Prenons l'exemple d'une secte : l'Etat n'a-t-il pas des responsabilités, en matière sanitaire par exemple - vous savez que les témoins de Jéhova n'acceptent pas la transfusion sanguine, la vaccination. Il y a donc des limites dans le respect des différences, et dans l'acceptation de toutes les coutumes. C'est là que resurgissent des problèmes. Mais il n'y en a plus beaucoup, puisque l'Eglise accepte que le légal puisse être différent du moral. En France, du moins, car à l'intérieur de la communauté des douze, cela n'est pas admis dans tous les Etats : le référendum italien contre le divorce, la Belgique qui vient de décriminaliser l'avortement, mais il ne l'est pas encore en Irlande, etc...

Le problème se pose donc de la définition de la morale publique, de ce qui, au regard de l'Etat, est licite ou illicite. Le cadre est aujourd'hui accepté par tous, la règle du jeu est intériorisée, mais je pense que cela s'est fait douloureusement, à travers toutes sortes d'affrontements. Aujourd'hui il y a une convergence, une reconnaissance de part et d'autre des revendications, et un très large dénominateur commun sur une laïcité plurielle. Mais jusqu'où peut aller le pluriel ? Il y a ici une réflexion collective pour l'opinion, les philosophes, les politiques et les pouvoirs publics.

L'intervention d'Abdellah Bounfour nous replonge dans notre ignorance totale du monde musulman : méconnaissance de sa culture, de sa psychologie, de ses coutumes et des lois internes qui le régissent.

A la sempiternelle question : "l'islam est-il compatible avec la laïcité ?", il répond oui. A deux conditions : accepter l'idée que l'islam est multiple ; séparer - comme pour les autres courants religieux - ce qui est de l'ordre des valeurs éthiques de ce qui est de l'ordre de la foi.

Ici encore, ni plus ni moins que la distinction entre le public et le privé...

Il y a une question qui se pose depuis un certain nombre d'années : l'islam est-il compatible avec les règles du jeu de la laïcité telles qu'elles sont définies par la République ? Je n'aurai pas l'outrecuidance, étant immigré depuis moins d'une décennie, de réfléchir sur ces règles du jeu. Mais j'entends dire effectivement partout cette question. Si on se la pose, c'est parce qu'il y a, à l'arrière plan, un préalable, à savoir que l'islam ne connaît pas la séparation entre le privé et le public.

Ma première remarque serait d'abord de dire qu'il n'y a pas l'islam : il y a des islam. Ceci est une évidence pour un islamologue, mais lorsqu'on lit les journaux, qu'on voit la télévision, on a l'impression qu'il n'y a qu'un seul islam. Je peux vous citer beaucoup d'exemples : on voit la différence entre le chiisme et le sunnisme, mais sur des points très particuliers de vie privée - l'interdiction de boire des boissons alcoolisées -, vous avez à l'intérieur de l'islam quatre grandes traditions juridiques. La tradition régnant au Maghreb interdit effectivement la consommation de ce genre de produits, mais vous en avez une autre qui, elle, l'autorise. Cela signifie que les textes fondateurs de l'islam en général peuvent être interprétés dans un sens ou dans l'autre. Et cela amène la question historique de savoir ce que les sociétés islamiques ont fait sur ce plan très précis.

Si je prends un autre exemple, celui de la politique : est-ce qu'un musulman peut vivre dans un Etat qui ne se réclame pas de l'islam ? Cette question a été posée de manière très intense dans deux situations historiques précises. Tout à fait au début de l'islam, vingt ans environ après la mort de Mohammed, il y eut prise de pouvoir par une des branches de sa famille qui ne se reconnaissait absolument pas dans l'islam, qui l'a même combattu... Et, des textes l'affirment, cette famille disait que "Dieu nous a choisis pour administrer les affaires publiques d'ici bas, et vous" c'est à dire Ali, qui va donner le chiisme, "vous êtes là pour vous occuper de l'âme de la population". Plus récemment, les Etats actuels du Maghreb - j'exclus la Lybie - l'Egypte, la Syrie, le Liban, sont basés non pas sur le droit musulman de quelque tradition qu'il soit : ils sont en dehors du droit musulman.

Alors sur quoi l'islam est-il devenu visible aux médias ? Sur deux choses. Depuis la révolution khomeiniste, il y a une reconversion de l'Etat à devenir religieux. Ensuite, c'est sur la question de la femme. La révolution iranienne a, à mes yeux, ceci d'important qu'elle est une sorte d'intensification de la sécularisation de l'islam. C'est vraiment un des derniers

sursauts de l'islam pour régir l'ensemble de la société.

On m'opposera certes d'autres exemples, mais c'est autre chose. Prenons la pauvreté : avons-nous aujourd'hui une manière nouvelle d'en parler ? Je crois que le dernier discours fort sur ce problème, c'est le marxisme. Alors aujourd'hui, dans des pays comme l'Iran, ou l'Algérie ou les pays du Maghreb, qui sont en train de se réislamiser, l'islam reprend un discours que d'autres ont perdu. C'est tout le problème social, éthique, économique : on a proposé à ces populations, depuis l'indépendance, un certain type de discours - que le marxisme, ou le libéralisme, etc... allaient les sauver - or, on s'enfonçait dans le sous-développement, la pauvreté. Ce que l'on a trouvé pour remédier à cela, c'est le discours islamiste, que je distingue totalement de l'islam.

A quoi se réduit cet islamisme politique ? A l'interdit : "il est interdit de...". C'est la seule phrase, la seule injonction que n'importe quel islamiste, où qu'il soit, peut tenir... Les humoristes algériens, le résumant très bien par des caricatures : par exemple, "Est-ce que je peux aller acheter du pain ?", on répond "c'est interdit !". C'est véritablement un discours de l'interdit, et c'est la seule manière de tenir, sinon, ils vont au naufrage. Et ils vont y aller, car les difficultés économiques s'intensifient...

Le dernier point, c'est la femme. C'est un emblème, à mon avis, et il y en a d'autres. Mais je voudrais prendre un exemple dans le droit musulman concernant la femme : la question de la répudiation ou du divorce. Dans le droit musulman, quelle que soit la tradition, il est impossible qu'un homme puisse répudier sa femme, autrement qu'à l'amiable. Il est nécessaire qu'un juge soit présent, et que ce dernier veille effectivement à ce que tous les droits de la femme soient respectés. Or, cela n'est jamais respecté dans la tradition actuelle. Pourquoi ? Parce que, me semble-t-il, parmi des règles de droit musulman se sont glissées d'autres règles qui sont le reflet de la prise de pouvoir du patriarcat, de l'Etat et de la politique. Et ceci est arrivé très tôt : l'idée patriarcale de la famille a pris le pouvoir à l'intérieur du droit. Et je peux le démontrer très précisément avec la question du voile.

Il y a deux mots pour dire "voile". Le Coran dit *Hidjeb* et ce mot signifie tout simplement l'écart qui existe entre deux personnes. Si je traduis littéralement, j'obtiens : "maintenez l'écart entre vous et les femmes de votre Prophète". A partir de ce moment-là, les juristes ont entendu "les femmes du Prophète", par conséquent toutes les femmes... Or il y a des docteurs de la loi qui n'ont pas fait cette généralisation.

Le deuxième sens du mot qui a été appliqué, c'est celui de la tradition bédouine, et cette tradition a ceci de particulier qu'elle considère que les femmes, comme le mobilier, les chameaux, sont des biens, parce qu'on pouvait les "razzier". Ce droit bédouin, combattu au départ par l'islam, est entré par la petite fenêtre et s'est développé par la suite.

Alors, dans le cadre de la République, cet islam peut-il avoir une place ?

Je le pense, mais à une condition : séparer ce qui est religieux, de l'ordre de la foi, de ce qui est de l'ordre des valeurs éthiques. L'ordre de la foi, c'est l'ordre du privé, et je conçois très bien que la foi est si importante que l'Etat soit incompétent. Pour que les citoyens français musulmans ou d'origine musul-

mane puisse s'intégrer, il faut qu'effectivement leur foi soit préservée.

Mais les valeurs éthiques, elles, qui inspirent évidemment beaucoup d'autres choses, doivent être débattues non seulement à l'intérieur d'une religion ou d'une communauté religieuse, mais entre les communautés religieuses, et au-delà encore, car ces valeurs éthiques engagent la communauté nationale.

Ce débat doit avoir pour point de départ le fait que nous sommes une communauté qui doit vivre ensemble. Sortir de sa communauté religieuse est donc fondamental : il en va de l'identité nationale. L'identité nationale se fabrique à ce niveau-là, et non pas au niveau de la voie religieuse uniquement.

Situation paradoxale que celle du judaïsme en France.

S'il a été parmi les premiers bénéficiaires de la laïcité,

il se trouve aujourd'hui travaillé en profondeur par des courants de pensée antagonistes : être fidèle avant tout à la "mémoire", à la spécificité juive qui a permis la survie, ou s'intégrer totalement à un projet républicain.

Les deux attitudes sont porteuses de carences : André Azoulay, se démarquant de minorités qui, à son sens, font en ce moment trop entendre leur voix, s'affirme en tant que juif laïque.

Au risque de perdre un confort qu'il estime ne plus pouvoir accepter...

Le seul énoncé de l'objectif de mon association montre que je ne suis peut-être pas très bien placé pour parler de laïcité. Mais je voudrais revendiquer d'emblée le droit à la complexité.

Le débat sur la laïcité, pour un juif de France aujourd'hui, n'est pas un débat d'idées, un débat théorique. Le judaïsme est réduit trop souvent à l'équation de la seule religion. La réalité est tout à fait différente. La culture des juifs de France, leur philosophie s'exprime à tous les niveaux : religieux, philosophique, culturel et idéologique, social et politique. On est juif aujourd'hui dans les colonnes de journaux tous les jours, à la radio toutes les heures : il s'agit de racisme, d'antisémitisme, d'Israël, des morts israéliens ou palestiniens, on est juif tout le temps. Et malheureusement, on ne peut pas bénéficier du confort d'un choix clair de l'espace privé et de l'espace public.

Pendant très longtemps, il y a eu ce modèle, né des Lumières et qui, façonné par le pouvoir napoléonien, pouvait se résumer à cette définition : juif au dedans, citoyen au dehors. Cela a tenu un certain nombre d'années ; cela n'est plus possible. Toutes les études, tout ce que vous tous pouvez lire et entendre tous les jours, montre qu'il y a une réalité dans ce projet identitaire juif, une vitalité communautaire qui est extraordinairement riche. Et cette réalité nous a été donnée par la société laïque : la très grande majorité des juifs est reconnaissante d'abord à l'école laïque qui a été pour nous l'instrument le plus puissant, le plus décisif de notre émancipation. Dans notre identité, dans nos valeurs, c'est l'un des premiers enseignements que nous consolidons et revendiquons vis-à-vis de nos enfants.

Mais une fois que nous l'avons dit, en tant que juif laïque, et j'en suis un, je ne peux pas ignorer que c'est aussi une revendication dépassée, et un confort que je ne peux plus accepter, si justement je veux rester ce juif laïque que je suis.

C'est également une situation paradoxale, dans la mesure où toutes les statistiques montrent que la société juive en France est une société intégrée ! Plus de la moitié des juifs aujourd'hui, 52 % - ont accompli des études supérieures ou secondaires et se fondent dans le paysage socio-culturel et socio-économique qui est celui de la France. Dans leur vie privée, près de 50 % des couples sont mixtes, notamment pour la génération qui est aujourd'hui celle des 25/35 ans. Véritable révolution, dans la communauté juive... Un peu moins de 20 % des juifs fréquentent la synagogue, et près des 50 % des chefs de famille interrogés

quant à l'avenir de leurs enfants n'excluent plus le mariage mixte. Autant d'indication qui vous paraissent d'une très grande banalité ; mais dans la culture juive, vous ne pouvez pas imaginer la révolution culturelle que cela suppose. Et quand on a constaté tout cela, plus de 90 % de ces mêmes juifs restent fidèles à leur héritage, veulent donner à leurs enfants une éducation juive : c'est ce paradoxe qu'un certain nombre de juifs militants doivent aujourd'hui appréhender.

Ce projet identitaire, cette volonté de rester juif, cette volonté de la permanence au fil des générations, nous devons aussi nous l'approprier. Nous ne devons pas en laisser la revendication, la manipulation ou la gestion à ceux qui sont minoritaires et considèrent que le projet identitaire juif se réduit à un seul mode d'appartenance : on se revendique en tant que juif, et c'est fini. Nous revendiquons ce mode d'appartenance, mais nous l'identifions également à un message : être juif dans la France des années 90, c'est conserver, consolider, rechercher tout cet espace de liberté, de tolérance d'ouverture et de justice que porte en lui le judaïsme, mais surtout le projeter vers les autres. Or, malheureusement, ceux qui expriment aujourd'hui la parole juive revendiquent ce mode d'appartenance, mais sans lui donner l'épaisseur, la sensibilité, le contenu du message. Pour nous, il n'y a pas de projet identitaire juif qui n'additionne *et* l'appartenance *et* le message. Sans message, il n'y a pas de judaïsme : nous revendiquons toutes les dimensions du judaïsme, jusqu'à la religion, et pour lui donner son véritable contenu.

Le projet identitaire juif revendiqué aussi très souvent, soit par les institutions, soit par ceux qui veulent représenter le judaïsme en France, se réduit parfois à cette triade qui est celle d'Israël, de la religion et de l'Holocauste. C'est une sorte de projet par procuration. La majorité des juifs en France ne se reconnaît pas nécessairement et totalement dans les options d'Israël : nous avons ce débat quotidiennement et ce n'est pas un débat facile ; il est passionné, fait d'excommunications, de violences. Mais nous sommes nombreux à considérer que nous ne pouvons pas être juifs par procuration d'un Etat dont nous ne sommes pas les citoyens. Nous nous sentons concernés par l'Etat d'Israël, c'est une réalité historique, philosophique, idéologique, mais nous nous reconnaissons le droit de discuter des options de ce même Etat et de nous déterminer en totale liberté par rapport à lui.

Sur la religion, je vous disais que toutes les statis-

tiques montrent l'extraordinaire maturité de la communauté juive ; mais là aussi nous ne pouvons pas nous installer dans le confort du débat laïque général : la religion, chez les juifs, se mélange très souvent avec le reste. L'histoire nous a condamnés à cela : des juifs sont morts simplement parce qu'ils étaient religieux, d'autres parce qu'ils étaient laïques, d'autres encore qui n'étaient ni religieux ni laïques mais que d'autres avaient faits juifs... Nous ne pouvons pas être indifférents à cela. La religion, nous, juifs laïques, l'acceptons, mais une religion faite de liberté, d'ouverture et de fidélité, et pour laquelle tant de juifs sont morts.

Troisième élément de cette triade identitaire : l'Holocauste. Bien sûr connaissance, fidélité, solidarité et combat contre tout ce qui va vers l'oubli. Mais en même temps, le judaïsme n'est pas seulement ce traumatisme, c'est beaucoup d'autres choses. C'est dans la fidélité à l'Holocauste que nous devons justement

projeter un message d'hommes de progrès, de combat contre tout ce qui a conduit à l'Holocauste : ce n'est pas parce qu'il a existé que nous devons n'en retenir que la singularité ou l'exclusion.

Je voudrais terminer sur le fait que beaucoup de juifs comme moi, aujourd'hui réunis dans de très nombreuses associations - il faut savoir que pour la première fois depuis des années se créent, travaillent des associations qui s'affichent comme laïques - sont en train de reprendre la parole, de retrouver leur légitimité, de bousculer toute une série de tabous qui empêchaient de s'affirmer juifs et laïques. Nous devons récupérer des valeurs qui ont été trop longtemps exprimées par des minorités qui, prenant tous les jours la parole, ont confisqué les valeurs juives.

Dans mon militantisme associatif et quotidien, je m'inscris dans ce projet de juif laïque, de juif républicain, et de juif qui ne cédera en rien sur tout ce qui fait son héritage culturel, philosophique et idéologique.

Clôre cette première partie des Assises en apportant l'éclairage maçonnique n'était pas forcément évident pour Roger Leray.

Surtout quand on s'insurge contre le terme "laïcité plurielle" au nom, précisément, d'un pluralisme originel ;

mais plus encore quand, ancien Grand Maître du Grand Orient de France, on intervient sur un thème qui déchire actuellement tout un courant de pensée...

Laïcisme ou laxisme ?

Ni l'un ni l'autre, mais l'homme d'abord, c'est-à-dire un engagement qui touche à tout ce qui concerne la société humaine.

Deux préalables, en ce qui me concerne. Le premier, c'est que je m'exprime ici en mon nom et non pas en tant que représentant d'une obédience maçonnique. Le second, c'est que je suis un peu gêné par "laïcité plurielle". Il y a là une sorte de pléonasme qui m'est presque insupportable. La laïcité est plurielle ou n'est pas, elle ne peut pas être unicitaire.

Pour autant, elle ne répond pas à plusieurs définitions. Elle repose sur un principe : la séparation des pouvoirs religieux et politiques et, de fait, le refus de toute sujétion de l'Etat aux religions. Mais la laïcité n'est pas anti-religieuse. Cette définition a un caractère politique, et je ne sépare pas la laïcité de l'éclairage, de l'acceptation politique.

L'histoire de la laïcité n'est pas récente : on fait état de ses derniers développements depuis un siècle et demi, mais je dois tout de même dire que des hommes comme l'Arabe Averroès, le Juif Maïmonide, le Français Abélard, l'Anglais Ockham avaient, sans avoir avancé le mot, une conscience déjà très précise de ce que devaient être les rapports de Dieu et de César.

Dans son histoire, la laïcité repose sur un antagonisme constant : celui des puissances religieuses - qu'il ne faut pas nier - et celui des puissances civiles ; de l'intemporel et du temporel. Comment ne pas se souvenir que tout au long des siècles les clercs n'ont eu d'autre volonté que celle d'imposer leur vision du monde au monde tout entier, en utilisant l'arme du dogme, de la vérité révélée - révélée et imposée le plus souvent par le fer et par le feu -, enfin l'arme de tous les totalitarismes. Ce qui a été repris à l'envie par certaines idéologies d'inspiration politique dans un passé récent.

Cette pression constante s'est-elle aujourd'hui relâchée ? Je le crois. Sous la force des avancées démocratiques, sous la force des progrès qu'accomplissent la femme et l'homme, et qui sont ceux de la connaissance, nous sommes entrés dans une ère où l'homme connaissant, comme le disait Jean Rostand, où la surface pensante de l'humanité a atteint des dimensions jusqu'à présent inconnues : cela ne peut pas ne pas modifier le cours des choses.

La pression religieuse, sur le plan de la vie des Etats, s'est relâchée, mais est-elle pour autant désormais négligeable ? Sans faire de polémique, il y a tout de même des choses qu'il faut dire. En juillet 1988, Monseigneur Glemp - qui n'a pas été désavoué pour autant ! - a écrit : "Aucune organisation laïque ne saurait être soutenue par l'Eglise, qui sans exclure

pour autant les laïques ne saurait négliger sa vision chrétienne de l'Etat ni de l'école publique". Par ailleurs, faisant référence à la notion de "polonais catholique", il a lancé : "A cette notion, il n'y a qu'une seule exception : le polonais juif". Plus récemment, on a pu voir que Monsieur Walesa restait étrangement sourd à des insinuations qui ont été faites quand au passé de son concurrent qui aurait été juif, insinuations pour le moins insupportables.

Je voudrais aussi dire deux mots du comportement de Monsieur Saddam Hussein, qui est apparu, semble-t-il, pour un certain nombre de musulmans dans le monde - pas tous : il s'en faut de beaucoup - comme l'homme-clé, l'homme-phare, le héros. C'est tout de même un homme qui sort du parti Baas, un parti laïque, et je crois savoir que Monsieur Saddam Hussein a flirté pendant un certain temps avec l'athéisme. Ce qui ne l'a pas empêché pour autant de se lancer dans une guerre sainte en s'arrogeant les pouvoirs du même Dieu que celui de son adversaire... Moi qui suis étranger à ces questions métaphysiques, cela m'oblige à m'interroger : Dieu est-il avec l'un ou avec l'autre ?

En France, quand on fait dire à la laïcité tout et son contraire - et cela va de la démarche laïciste, "demeurée", proprement religieuse et paradoxale, au fanatisme générateur de toutes les perversions, de tous les crimes -, on ne sert pas la laïcité. Il ne faut pas confondre avec ce dignitaire catholique qui, en 1984, descendait dans la rue, accusant la laïcité d'être liberticide, et qui en 1990, après l'affaire des foulards, descendait encore dans la rue pour se réclamer de la laïcité républicaine. Dans les deux cas, celui de Glemp et celui de cet autre que je ne nommerai pas, il y a falsification, récupération et utilisation à des fins partisans de la laïcité. Et je le dénonce avec beaucoup de vigueur...

Ainsi la laïcité et les laïques doivent continuer à être vigilants. La laïcité c'est un esprit, un engagement, pas une stratégie ; elle doit cependant être présente à tous les stades de l'intégration, dont on se préoccupe beaucoup actuellement, et qui procède davantage à mon sens du social, de l'économique et du politique, que de la religion elle-même. La laïcité doit évidemment être présente dans la formation - au passage, je m'oppose formellement à toute espèce d'enseignement cathédristique dans l'école de la République, ce qui ne signifie pas pour autant que l'histoire des religions ne doit pas être enseignée -.

On a parlé un peu des femmes. Pas assez : je voudrais en dire quelques mots. Les femmes occupent une place dans la société que toutes les religions

leur ont refusé. La loi religieuse, toutes les lois religieuses, ont été bâties sur l'assujettissement des femmes. Or, dans ce développement de la surface pensante de l'humanité, les femmes prennent une part de plus en plus importante, et cette période se situe dans une phase d'un long combat. Je vais citer deux hommes, Montesquieu et Condorcet - non sans malice parce que l'un était un petit peu Franc-Maçon et l'autre tout à fait. Montesquieu a écrit : "La nature n'a jamais dicté la loi de soumission des femmes". Quant à Condorcet, qui affirmait que les femmes devaient avoir les mêmes droits que les hommes, il ajoutait avec quelque malice : "S'il ne fallait admettre aux places que les hommes capables d'inventer, il y aurait beaucoup de vacances, même dans les académies".

Le vrai problème, c'est celui de l'arrogance des intégrismes religieux, après qu'ils aient été idéologiques. Fontvielle-Alquier a écrit un livre intéressant sur le parallèle très marqué qui existait, il y a une quinzaine d'années, entre Rome et Moscou. Ce que l'on qualifie de résurgence des intégrismes procède de l'exaspération d'un phénomène permanent : les Eglises, qui se veulent et s'affirment toutes protectrices, sont naturellement génératrices d'intégrisme par leur repli sur elles des victimes de toutes les inégalités du monde. Or, ces inégalités sont désormais plus inacceptables que jamais. La laïcité ouverte - et non pas plurielle ! - ouvre la voie à ceux qui dans la société des hommes (comme on le dit trop vite...) sont en

quête de sens. La laïcité ouverte peut être la seule voie qui donne un sens à nos sociétés en développement.

Ce ne sont pas les laïques qui s'opposent à l'islam. Il y a presque dix ans, j'organisais les premières assises de la laïcité au titre du Grand Orient de France. J'avais invité Si-Amza-Boubaker, et il a dit : "Pour les musulmans, un homme laïque est surtout un homme libre". Il avait rappelé également qu'il devait d'être ce qu'il était aux soins d'un instituteur laïque qui l'avait élevé dans son Algérie natale...

Ce ne sont pas les laïques qui ont assassiné le catholique Monseigneur Romero et le marxiste athée Salvador Allende.

Ce ne sont pas les laïques qui nourrissent l'exclusion, et la pire de toutes, le racisme et l'anti sémitisme inspiré, soutenu, promu jusqu'à nos jours par certains hommes de religion.

Pour les laïques, c'est l'homme d'abord, en reconnaissant à celui-ci le droit de croire ou de ne pas croire, en lui laissant le libre choix de ses conceptions métaphysiques, et le cas échéant en se faisant le défenseur de celui qui serait attaqué pour croire dans un Dieu de son choix.

Au cours de ce colloque de 1981 dont je parlai tout à l'heure, je disais : "Etre laïque, c'est affirmer l'idéal d'une universelle justice humaine". Dans cet esprit, l'engagement laïque touche à tous les domaines de la société des hommes ; il est politique, économique, social, culturel, artistique, et il peut ne pas être étranger à l'engagement religieux.

LES AMBIGUITES DE NOTRE HERITAGE

2. Citoyenneté/Nationalité.

*L'enchaînement des idées est tel, à notre époque que la laïcité est indissociable du problème de l'intégration ;
or, parler intégration amène à se pencher sur la définition de la citoyenneté et des rapports complexes que cette notion entretient avec le mot nation...
Des rapports figés, nous explique Alain Touraine :
vivre sur d'anciens schémas mentaux ou les faire évoluer,
défendre le passé ou inventer le futur,
avoir peur de l'avenir ou lui faire confiance,
tel est bien le choix devant lequel nous nous trouvons.
Et de ce choix dépendront la vie et la force de notre société...*

Ce matin, nous avons parlé de religions minoritaires : il est vrai que quand on pense laïcité, on pense religion ; ce sont deux termes qui vont de pair. Ou d'impair, l'histoire l'a souvent montré.

Nationalité-citoyenneté, c'est peut-être moins évident. Pourtant, là aussi, on peut retrouver l'héritage : sous la troisième République, la laïcité avait pour mission, pour vocation, de transformer des gens qui, sauf pendant de brefs épisodes - la Révolution, la seconde République - avaient été des sujets, en véritables citoyens. Ils avaient été sujets des monarchies, de l'Empire, et des dogmatismes religieux, du moins les laïques le considéraient ainsi.

En ces époques de patriotisme intransigeant où la France rêvait de revanche au-delà des Vosges, où elle rêvait d'Empire au-delà de la Méditerranée, citoyenneté et nationalité allaient évidemment de pair. René Rémond nous a expliqué combien l'idée de la gauche républicaine sous la troisième République excluait la diversité : l'Etat-Nation, le citoyen, tout cela était commun.

Aujourd'hui, les choses ont beaucoup changé. A l'époque où l'on parle d'Europe, où certains ressentent comme une menace pour l'identité française la dissolution dans le "volapuk intégré" cher au général De Gaulle, où l'on parle d'intégration des immigrés, qu'en est-il de la citoyenneté, de la nationalité, et surtout du trait d'union entre les deux ?

François Reynaert

Je voudrais rappeler d'abord une certaine mise en situation de nos problèmes. Pendant longtemps, la grande affaire a été de casser des communautés, c'est à dire des sociétés organisées autour de principes moraux, idéologiques, religieux, peu importe... La modernité, c'est l'ouverture, ou mieux, c'est l'émancipation. Et la bagarre a duré longtemps, laïcité contre cléricisme, avec des torts qui n'étaient pas toujours du même côté. On en est arrivé à une véritable guerre civile, et puis, très rapidement, est venue une sorte de paix armée en séparant le public et le privé. Ce qui ne pouvait satisfaire personne, mais était une mesure d'équilibre.

Et puis, à notre époque, le privé s'est "regonflé". Mais, et là le sociologue doit intervenir, le privé ce n'est plus ce qu'on appelle la vie locale, la transmission d'un héritage ; c'est la production de masse, la consommation de masse, la communication de masse. Ce qu'on appelait naguère le privé est devenu ce qu'il y a de plus public, et ce fait change tout, car cela entraîne une série de remontées du privé, la consommation ne fait plus appel à l'universel, mais au particulier ; c'est à la fois le retour des racines, la remontée de la sexualité liée à différentes formes de consommation, et c'est aussi, en un siècle qui a été celui des grands Etats modernisateurs laïques (les Etats communistes en particuliers), la résistance du privé et de la conviction contre les Etats. Je rappellerai ici ce qui reste un mot vivant du philosophe Orkheimer, en 1945 : "Ce que nous a appris le nazisme, c'est que la raison ne suffit pas pour défendre la raison".

Tout ceci entraîne un renversement que nous sentons tous : alors que les forces centralisatrices, rationalisatrices et sécularisatrices apparaissaient comme l'émancipation, aujourd'hui, on a le sentiment que ce qui est dynamique, c'est la consommation marchande et le retour aux racines qui avaient été arrachées ; et nous voyons des gens qui disaient "raison, nation", passer sur la défensive. Voilà ce qui, à mon avis, est extraordinairement important en France : je crois que s'il y a un grand débat, ce n'est pas entre la défense du communautarisme catholique de la vieille France et l'émancipation rationalisatrice, c'est entre les gens qui ont peur de l'avenir et en appellent à la tradition - qu'elle soit catholique, rationaliste ou scientiste - et les gens qui estiment qu'il y a suffisamment de raisons d'avoir confiance en l'avenir, dans cette montée de la

consommation, de l'affectif, de l'imaginaire, et en ce retour des racines culturelles, parce que notre société à les capacités d'intégration.

Si on veut défendre une identité, alors oui, la bataille est sûrement perdue : il vaudrait mieux carrément voter Le Pen ! Il y a aujourd'hui dans toute la France, dans le monde politique, intellectuel, scolaire et universitaire, une tendance normale à être la nouvelle droite, c'est à dire à se référer à un passé qu'il faut défendre. Et il y a en face des gens qui croient au mouvement : il y a un parti de l'ordre et un parti du mouvement, comme on disait sous Louis-Philippe.

Je voudrais également rappeler les deux ou trois raisons fondamentales qui font penser que notre société a une capacité d'intégration que j'appellerai volontiers "citoyenne", qui est beaucoup plus grande que ce que l'on croit.

Si j'avais à décrire la société dans laquelle nous vivons, je dirais que ce qui me frappe, c'est d'abord la formidable augmentation de la capacité d'intégration. Les pays européens, à la différence d'autres pays, se sont constitués comme des pays de particularisme ; Braudel l'a très bien dit et d'autres avant lui. Nos pays étaient des pays de faible intégration et de très grande vie locale : en France, la majorité des habitants ne parlaient pas français au début de ce siècle. Donc l'intégration se faisait par l'Etat, puis par l'école, puis par l'armée - pas tellement par le travail ! -. Or, je note que l'intégration morale s'est formidablement répandue, que notre société fait preuve d'une activité morale - et même moralisatrice -, mais aussi tolérante : le champ de la morale n'est plus du tout le magistère catholique, ou le magistère de Félix Pécot et des néo-kantiens qui ont fait l'école laïque, c'est la télévision, ce sont les associations, ce sont les campagnes de solidarité - bonnes ou mauvaises - avec différents groupes sous-privilégiés. Il y a donc une extraordinaire ouverture de la société, qui fait que les immigrés d'aujourd'hui, même s'ils viennent de sociétés et de cultures plus éloignées que les vagues précédentes, s'intègrent plus vite. Je connais en Lorraine des italiens qui cent ans après conservent encore leur nationalité italienne pour ne pas faire leur service militaire !

Ensuite, même si c'est un thème devenu trop à la mode, il est absurde de défendre aujourd'hui un modèle d'intégration et de rationalité qui est "c'est comme ça et pas autrement" comme le disait Taylor au XIX^e siècle : les organisations modernes de nos

sociétés ne fonctionnent pas sur la clarté de la raison. Les américains qui ont bâti leurs entreprises ainsi perdent la bataille contre les armées Toyota, Nissan, et autres Honda qui agissent autrement. C'est exactement ce qui s'est produit dans le passage de l'hégémonie industrielle des Etats-Unis au Japon... C'est en terme de communication, et donc de mobilisation de ressources, que cela c'est passé : il est donc fondamental pour la base de la citoyenneté que l'école soit une école de communication, c'est à dire d'éducation et non pas seulement d'instruction. Ceux qui défendent l'idée, en se référant à Condorcet, qu'il faut séparer les choses, ne s'occuper que de l'instruction publique, et donc séparer le public du privé, le domaine de la connaissance et celui de la conviction, ces gens-là tournent le dos à leur siècle : pas une organisation ne fonctionne comme cela. Aujourd'hui, vous ne pouvez être efficace que si vous êtes capables de gérer certes des connaissances techniques, de la rationalité scientifique, mais aussi en sachant ce qu'est une organisation, des réseaux de communication, les motivations des uns et des autres, l'adaptation au changement, la reconnaissance du caractère non contrôlable de ces changements. C'est un monde où il y a nécessité de gérer de l'imprévisible et du non-contrôlé. Nous sommes très loin de l'image planificatrice, centralisatrice, organisatrice...

Il ne faut pourtant pas opposer un principe d'intégration qui serait central et des forces centrifuges qui seraient de la pure diversité culturelle. Les débats pseudo-philosophiques sur une société de pures différences ou une société de pure intégration sont des débats stupides et qui ne correspondent à aucune réalité. Le problème est, de nos jours, la nécessité dans notre type de société de combiner plus d'identité, de différenciation culturelle et plus d'intégration sociale. Intégration oui ; assimilation non. Or, nous sommes menacés du contraire... La société française telle que nous la vivons connaît une forte tendance à l'assimilation culturelle et aux barrières sociales. C'est cela que l'on décrit lorsqu'on parle des "grands ensembles des banlieues" : les gens n'ont pas d'identité particulière, ils sont pris dans la masse, et en même temps, socialement, ce sont de jeunes chômeurs isolés, sans moyens de communication. Voilà une situation explosive, mais il y a pire : quand il n'y a ni intégration sociale ni assimilation culturelles, et c'est ce que nous appelons le ghetto. Nous allons également vers cela, et les américains nous ont brillam-

ment précédés depuis cinquante ou cent ans. La seule manière de ne pas aller vers cette catastrophe, cette situation explosive, c'est donc de combiner l'un et l'autre, instruction et éducation.

Pour moi, le vrai problème n'est évidemment pas entre l'Eglise catholique et la laïcité. J'entendais récemment Monseigneur Lustiger reconnaître une chose que les sociologues savent depuis longtemps : en ce qui concerne les masses, les catholiques font comme tout le monde, avec trois ans de retard. Il n'y a donc pas lieu d'en faire une histoire ! Puisque finalement on discute sur un faux problème...

L'avenir de notre société, de notre pays, n'est pas assuré si prédominent les gens qui ont peur de l'avenir, qui en appellent à la tradition, qui pensent qu'il vaut mieux faire des musées que des laboratoires (ce qui est le cas de la France !), qui se réfèrent aux vérités éternelles, qui construisent ou reconstruisent des mythes, qui sont pathologiquement obsédés par l'histoire. Tant que la France continuera à invoquer les principes éternels, elle sera dans une situation de faiblesse croissante, dans une situation de protectionnisme. Il ne s'agit pas du tout de perdre son identité, mais, d'abord, d'avoir frontières ouvertes aux idées comme aux capitaux, et le plus possible aux hommes de façon à vivre dans un monde à la fois de plus en plus international, où le passé est davantage présent dans notre vie, mais où, en même temps notre vie présente est davantage orientée vers l'avenir.

La nation, la dedans ? Il en va de la France comme il en va de l'Europe : si l'on essaie de sauver l'identité française en sauvant une "essence" et en particulier l'idée que la France est un pays différent, au-dessus des autres, nous resterons braqués en face d'un monde qui change. La France est ce qu'est aujourd'hui sa capacité de transformer du nouveau, de l'information, en sens, c'est à dire d'intégrer des éléments nouveaux dans une mémoire, dans une langue, dans tout ce qui fait notre histoire. Nous ne résoudrons pas nos problèmes en prétendant qu'il faut choisir entre l'éclatement et l'identité traditionnelle : il s'agit de savoir si nous sommes capables de produire, de créer, et de diffuser dans le monde. Et ceci se jouera très vite... Nous ne donnerons vie et force à notre société que si nous savons étendre ce concept de citoyenneté bien au-delà du thème de la nationalité, et si nous faisons tout simplement preuve de suffisamment de confiance en notre capacité à créer, à inventer, à partici-

Il est impossible de parler citoyenneté sans évoquer aussitôt les droits du citoyen et sa capacité juridique à les exercer.

Alibi invariable, cette capacité est inscrite dans la loi qui, par nature, ne peut se modifier.

Faux, répond Danièle Lochak, en juriste : une loi peut être changée. Et même une constitution.

D'ailleurs, nous explique-t-elle, il ne suffit pas d'être français pour être citoyen devant la loi...

Pourtant commencent à s'instaurer des pratiques nouvelles qui, à l'échelon local notamment vont nous obliger à repenser la question autrement.

Ce qui me paraît évident, c'est que le droit tel qu'on nous le présente, tel qu'il est pensé, est quelque chose qui enferme. Dans le débat sur l'éventualité de donner le droit de vote aux étrangers, c'est toujours la même réaction : le droit ne le permet pas. Le droit, ça enferme, bien sûr, mais ça se change éventuellement. Et s'agissant des rapports entre nationalité et citoyenneté, le droit est surtout le reflet de nos perplexités.

En effet, la nationalité, ça existe, c'est vraiment un concept juridique. Mais la citoyenneté n'existe pas : le mot "citoyen" n'est plus utilisé aujourd'hui que dans la Déclaration de 89, et la Constitution française dit simplement que le droit de vote appartient aux nationaux français des deux sexes. Donc la notion de citoyenneté est, du point de vue juridique, insaisissable. Si l'on veut la réduire au seul droit de vote, elle redevient peut-être saisissable - ce n'est pas sûr ! - mais elle est certainement insuffisante.

On ne peut raisonner sur la notion de citoyenneté que si l'on prend conscience de ce qu'elle suppose en-deçà même des droits politiques - la liberté et l'égalité, sans lesquels il n'est pas de citoyenneté véritable -, et au-delà du politique, une véritable possibilité de participer à la prise de décisions qui nous concernent. A cet égard, je suis amenée à constater que la nationalité est sans doute largement une condition nécessaire de la citoyenneté, mais que, pour autant, la nationalité n'est peut-être pas une condition suffisante.

En ce qui concerne le premier point, il paraît évident : on ne peut être citoyen aujourd'hui que si l'on est national. La tradition constitutionnelle française est capitale à cet égard. La Révolution française à ici joué un rôle à retardement : c'est au moment de la Révolution que le mot citoyen ne signifie plus simplement "l'habitant du pays", mais, même indistinctement, le national du pays, et le titulaire des droits civiques. Cela a peut-être provoqué un effet pervers, en transférant la souveraineté de la tête du roi à la tête de la nation, en créant une frontière plus étanche que jamais entre le national/citoyen et l'étranger non citoyen. Mais cela a également créé un effet à retardement parce que l'équation national/citoyen a mis un certain temps à se réaliser - il a fallu attendre 1945 ! -

Au départ de la Révolution, la notion de citoyenneté n'est pas encore figée, ni fixée : ce que les constitutions révolutionnaires définissent, c'est plutôt "qui" a le droit de voter, de participer à la vie de la cité, et non qui est national. Très vite, on va arriver à l'équation suivante : seuls sont citoyens les nationaux, donc

une conception beaucoup plus fermée de la citoyenneté.

Si l'on prend l'état actuel des choses, on constate que l'incapacité politique des étrangers reste une règle absolue qui ne souffre aucune exception. Sans entrer dans un débat sur le droit de vote des étrangers aux élections locales ou autres, je ferai simplement remarquer que, indépendamment de prétendus obstacles juridiques (mais une loi et même une constitution, ça se change !), je voudrais surtout parler ici des obstacles que j'appellerai idéologiques.

Il y a des schémas mentaux, et pas seulement à droite, qui présentent un modèle républicain liant la nationalité à la citoyenneté. Mais - remarque au passage - un modèle, ça peut également évoluer... Au-delà du droit de vote, on constate que les nationaux se voient privés de toute une série de prérogatives et de droits. Le plus connu, c'est l'accès à la fonction publique et aux emplois publics, mais la liste est très longue des discriminations qui subsistent dans le droit français entre nationaux et étrangers, et parfois là où on les attend le moins. Je pense à l'accès aux emplois du secteur para-public : il y a au moins cinq millions d'emplois qui sont fermés aux étrangers aujourd'hui. Un étranger, par exemple, et sauf s'il est bénéficiaire d'une convention internationale, ne peut pas être avocat, architecte, médecin, bref pratiquement aucune profession libérale ne lui est ouverte. On espère toutefois faire changer les choses et démontrer que ceci est peut-être inconstitutionnel car contraire aux principes d'égalité que le Conseil Constitutionnel est venu opportunément nous rappeler en janvier dernier...

Je voudrais maintenant me tourner vers l'autre question : les étrangers, c'est entendu, ne sont pas citoyens, mais en sens inverse, suffit-il d'être français pour être véritablement citoyen ?

Une question qui avait fait couler beaucoup d'encre au XIX^e et au début du XX^e siècle était de savoir si les nationaux qui n'avaient pas le droit de vote - et à l'époque, ils étaient nombreux : plus de la moitié de la population française ! - étaient ou non des citoyens. Et de grands auteurs de la doctrine du droit public français posaient très sérieusement la question : que faut-il faire des femmes, des mineurs, des fous, des habitants des colonies, etc... Cette controverse s'est aujourd'hui complètement tarie : vous ne trouverez plus dans un seul manuel la moindre interrogation sur cette question qui pourtant, intellectuellement, conceptuellement, est tout de même intéressante. Certes, les femmes ont acquis le droit de vote, il s'acquiert à

18 ans, le nombre de personnes privées du droit de vote est beaucoup plus limité qu'avant. Même les naturalisés à qui, entre les deux guerres, on avait refusé le droit de vote, obtiennent ce droit dès le premier jour de leur naturalisation. Nous n'avons plus véritablement de colonies, ou du moins celles qui subsistent bénéficient sur ce point de l'égalité des droits.

Alors que reste-t-il ?

Les condamnés : il y a chaque année quelques dizaines de milliers de personnes qui sont rayées des listes électorales parce qu'elles ont commis un crime ou un délit, parfois même sans aucune gravité. Il serait intéressant de se préoccuper d'eux, et de se demander si ce sont des citoyens.

À côté de ceux à qui on refuse le droit de vote, il y en a d'autres à qui on le reconnaît, mais qui pour une raison ou pour une autre, n'accèdent pas pleinement aux prérogatives de la citoyenneté. C'est tout le problème de l'exclusion sociale d'une manière générale : les populations nomades ont beaucoup de mal à exercer leur prérogatives de citoyens, à cause de l'inscription sur les listes électorales. Plus généralement, on constate que pour s'incorporer à la société civile, il faut un minimum d'intégration sociale, un minimum de rattachement territorial, et ceci se voit également au niveau de l'accès aux différents droits sociaux.

Il y a également le problème de la pauvreté, et dans le rapport qui est à l'origine du RMI il y a des développements tout à fait convaincants sur le fait que faute d'une sécurité minimum toute une série de personnes ne peuvent pas véritablement être considérés comme des citoyens. Constat : il n'y a pas de

citoyenneté véritable sans une sécurité matérielle minimale.

Vous avez par ailleurs des lieux où la citoyenneté ne peut pas véritablement s'exercer : l'entreprise, par exemple, où "l'employeur seul juge" selon la célèbre formule de la Cour de Cassation met forcément une limite à toutes les tentatives faites sur ce terrain. Si nous sommes citoyens au niveau national, nous ne sommes pas forcément citoyens dans des lieux de vie ou de travail.

D'où la réflexion que se mène depuis quelques années sur cette notion des *nouvelles citoyennetés*. Sur quoi se fonde-t-elle ? Sur le constat que le fait de voter tout les XX années, de mettre un bulletin dans l'urne à intervalle plus ou moins régulier ne suffit pas à faire de nous des citoyens, à nous donner cette emprise minimale sur notre vie quotidienne qui serait la seule à même de faire de nous des citoyens. Ce n'est d'ailleurs pas un thème tellement nouveau : De Gaulle, en parlant de "participation" n'était pas loin de cette notion de nouvelle citoyenneté, reprise par Pierre Mauroy lorsqu'il était Premier Ministre. Et c'est vrai que sur ce terrain nous avons fait des progrès dans les établissements d'enseignement, dans les entreprises, dans les Offices d'HLM.

Or, ce qui est intéressant, c'est que les étrangers ne sont plus exclus de ces nouvelles citoyennetés : dans tous les services publics où sont admis les "usagers", que ce soient les écoles, les lycées, les universités, les caisses de sécurité sociale, etc... on leur a reconnu ce droit de vote et d'être éligibles. C'est peut-être là une façon de repenser nos concepts habituels et ce lien qui paraissait absolument intangible entre nationalité et citoyenneté.

Aurons-nous tout dit avec une approche juridique du problème de l'intégration ? Certes pas.

Il nous manque encore la dimension historique, traitée ici par Benjamin Stora. Car ces nouveaux citoyens que sont les enfants d'immigrés ne sont pas vraiment acceptés comme Français par la société.

Une méfiance datant de l'ère coloniale.

Mais peut-on ainsi devenir Français en abandonnant son identité, sa filiation historique, sa mémoire ?

L'absence de réponse à cette question a - et aura ! - des conséquences explosives...

L'histoire, dans ce domaine est très importante. Il faut essayer de cerner le moment précis de la crise du couple citoyenneté/nationalité. Et ce moment est très récent dans l'histoire française : je vois une date qui me paraît tout à fait significative, c'est 1983, qui marque à la fois la chute de la mairie de Dreux et la marche pour l'égalité des droits des jeunes issus de l'immigration maghrébine en France.

Il y a là une concordance étonnante entre ces deux dates, parce que c'est précisément le moment où les enfants issus de l'immigration en France marchent pour faire reconnaître l'égalité des droits, et se dispersent dans l'espace du travail et des loisirs, que surgit le fameux problème de la citoyenneté française et de la nationalité. Ce n'est pas l'entrée des immigrés sur le sol français qui pose problème, ce n'est donc pas le principe de l'immigration comme force de travail qui se discute, mais c'est bien la transformation de cet immigré/force de travail en citoyen qui pose problème, et angoisse. En d'autres termes, ceux qui marchaient en 83 étaient français pour la plupart d'entre eux, mais on les voyait encore comme des immigrés ; ils étaient accusés à la fois de ne pas vouloir s'assimiler et d'être trop assimilés.

Le débat continue aujourd'hui... Si la différence physique paraît insupportable, la similitude des droits obtenus est tout aussi intolérable : c'est leur existence même, par conséquent, qui est un reproche constant.

On peut alors se demander si c'est à cause de l'islam. Mais il faut savoir qu'à l'époque - et même maintenant - la plupart de ces jeunes n'étaient pas pratiquants, même s'ils se revendiquaient d'une filiation musulmane, politique et de mémoire.

Pour résoudre cette équation, c'est à dire le fait que ces nouveaux citoyens ne sont pas acceptés comme français par la société, je crois qu'il faut essayer de réfléchir en revenant à l'histoire lourde de la société française, car dans le cas de cette immigration spécifique qui n'est pas du tout semblable aux autres immigrations - italienne, portugaise, espagnole, etc...-, nous avons une immigration maghrébine et algérienne essentiellement, et le comble est atteint parce que l'ancien colonisé, par son intrusion dans la métropole, est perçu comme colonisant le territoire des nationaux. Celui que l'on croyait être un dominé tranquille se transforme dans l'imaginaire en nouveau colonisateur. Les maghrébins peuvent d'autant plus être objet de répulsion que leur seule présence rappelle tout simplement la dernière guerre que la France a livrée, et perdue sur le plan politique : la guerre

d'Algérie. Nous sommes bien obligés de revenir sur cette histoire lourde, sans quoi on ne peut rien comprendre : il est tout à fait significatif que beaucoup de livres sur l'immigration ne mentionnent pas l'existence de la guerre d'Algérie...

Donc, nous avons un intrus. Un intrus qui commet le péché suprême, celui de se mélanger à la société colonisatrice qui était censée apporter les Lumières et l'assimilation : nous sommes donc en présence d'une situation historique tout à fait connue, classique, qui est celle d'un fonctionnement de racisme de type colonial se poursuivant à trente ans, quarante ans de distance, appliqué principalement à une population particulière. Ces maghrébins - autrefois le rôle était attribué aux juifs - présentent toutes les caractéristiques qui les transforment en bouc émissaire idéal ; ils cumulent sur leur groupe les motivations générales du racisme, mais aussi la singularité d'une histoire politique, coloniale, à laquelle ils ont été mêlés intimement. Nous avons donc les mêmes questions qu'après la colonisation, soulevées dans le temps colonial, et qui resurgissent aujourd'hui.

La question qui se posait à l'époque était la suivante : dans l'Algérie coloniale - trois départements français - est-ce que l'islam est compatible avec la République ? C'était il y a quarante ans... Peut-on être français et musulman à part entière ? Non, parce que c'est une religion à part etc... Par conséquent nous avons des faux citoyens d'une République assimilationniste. Paradoxe assez étonnant. Autre question, en 1947 : faut-il faire un collège pour ceux qui n'ont pas la citoyenneté mais sont des sujets nationaux, et un autre collège réservé aux européens de souche ? Débat qui revient sous d'autres formes entre le fait de donner tous les droits, ou un moindre droit, ou d'installer des faux citoyens dans des situations de moindre droit alors qu'ils travaillent et vivent dans ce pays, etc... Autre question encore : peut-on devenir français si ce n'est en abandonnant son statut personnel ?

Bref, nous avons une série de questionnements aujourd'hui où, par emprunt au vocabulaire colonial, nous sommes passés tranquillement dans les années 80 de l'immigré au musulman. C'est très exactement le vocabulaire colonial utilisé dans les années 30 au moment du centenaire de la conquête de l'Algérie.

Ce débat est tout de même concret : il pèse sur les mémoires politiques, des deux côtés. Du côté de la société française qui n'appréhende pas cette immigration comme les autres, bien qu'elle soit là depuis soixante dix ans (elle est arrivée en même temps que les polonais, les italiens...), et n'arrive pas à concevoir

cette citoyenneté d'anciens colonisés et de nouveaux français, et, en sens inverse, du point de vue de ces enfants issus de l'immigration, l'imposition d'un faux modèle de la République dans les colonies qui pèse toujours sur les mémoires et provoque les replis identitaires.

Cette méfiance vient du temps colonial, et de la négation de ce que l'on appelait à l'époque le statut personnel imposé au père et au grand-père qui vivent toujours en situation d'immigration. D'où une des-

tructuration historique : comment assumer le fait que les pères et grands-pères ont combattu pour l'indépendance de leur patrie alors qu'on veut, soi-même, se faire reconnaître comme français à part entière ? Trouble identitaire, perte de mémoire, absence de filiation historique, qu'on retrouve à Vaulx-en-Velin, dans les banlieues, dans les cités. L'extraordinaire demande de cette jeunesse issue de l'immigration est une demande de mémoire historique à laquelle la société française ne répond pas.



LES CHANTIERS DE L'AVENIR

*Ils sont innombrables,
ces chantiers de l'avenir...
Les traiter tous s'avérant impossible,
ces Assises "Laïcité plurielle" ont évoqué
les urgences ; les domaines dans lesquels
le silence est coupable,
et l'absence d'action responsable de
désordres futurs...
Ainsi en est-il de formes d'exclusion
"banalisées" dans nos régions,
à côté desquelles nous vivons
sans trop nous interroger.*

LES EXCLUSIONS AU NORD

Régine Dhoquois

On ne sait pas très bien ce qu'est le Nord, où il commence et où il se termine. C'est pourtant un énorme sujet, et si on le remet dans les chantiers de l'avenir, le défi qui est porté aux sociétés occidentales est conséquent.

D'abord une chose : à propos du Nord, il faut parler du Sud. On ne peut penser à une baisse sensible des exclusions au Nord sans voir qu'il devrait y avoir une réduction des inégalités dans le monde entier, car on ne peut éviter que des millions de gens qui vivent à la limite de la survie ne tentent de pénétrer dans ce qui leur apparaît comme le temple de la consommation. Et puis il vaut peut-être mieux être pauvre dans un pays riche que pauvre dans un pays pauvre : on peut toujours avoir quelque déchet des nantis ! A partir de ce constat, aucune incantation contre l'immigration sauvage ne peut rien. Et les réactions de sympathie de certains peuples ou certaines personnes à l'invasion du Koweït par l'Irak montrent, s'il en était besoin, qu'il y a d'autres moyens que l'immigration pour déstabiliser le bunker des pays riches...

Dresser un inventaire de toutes ces exclusions dans le Nord serait très long et très ennuyeux : je vais donc me borner à parler de ce qui a un rapport avec la laïcité, et donc essentiellement d'échec scolaire et de ses conséquences : absence de formation professionnelle, chômage, bas salaires. Ensuite, nous tenterons de voir comment les exclus réagissent à cette situation, parfois par le seul moyen que l'on écoute vraiment, la violence, tout en sachant que parmi les exclus, il y a tous ceux qui n'ont pas de voix, les vieux par exemple, que les progrès de la médecine empêchent de mourir mais pas de sombrer dans la solitude et l'insécurité la plus effrayante.

Il faudra également nous interroger sur nous-même. Ce qui exclut, ce n'est pas forcément "les autres", le refus est notre lot à tous, accentué par la peur, par la concurrence si dérisoire mais si effrénée que nous nous livrons chacun dans nos micro-milieus pour avoir le sentiment d'exister.

Si exclure c'est clôturer un espace social déclaré normal, et en chasser un certain nombre d'individus atypiques, ou dont les opinions, le "look" semblent incompatibles avec des valeurs pré-définies comme conditions d'appartenance à cet espace, alors l'exclusion est un phénomène qui nous concerne tous. Il serait absurde d'absoudre les politiques et les "décideurs" en la matière, mais il serait tout aussi absurde de nous considérer comme innocents...

En premier lieu, être exclu parmi les nantis, quel-

ques exemples, et en particulier l'échec scolaire, mes références étant particulièrement françaises, mais je citerai également quelques exemples à l'extérieur de la France.

Les émeutes de Vaulx-en-Velin qui ont été souvent évoquées, celles d'Argenteuil, les "casseurs des manifs" lycéennes, constituent la partie visible d'un iceberg de près de vingt millions de personnes - c'est le chiffre qui est avancé -, vivant dans des banlieues défavorisées, parmi lesquelles cinq millions d'enfants ne seraient pas scolarisés : aux Muraux 42,4 % des enfants sont en situation d'échec scolaire, et 50 % des moins de vingt ans sont chômeurs. Ajoutons quelques chiffres relatifs à la liaison entre origine sociale et échec scolaire (la lutte des classes est parait-il dépassée, mais les "classes sociales" existent toujours !) : neuf enfants d'ouvriers sur dix entrant en sixième n'iront pas jusqu'en terminale ; à la maternelle, 32 % des enfants d'ouvriers sont signalés comme étant en difficulté contre 14 % des enfants de cadres supérieurs. C'est bien l'échec scolaire qui, dans notre société, symbolise une sorte de rejet presque définitif du système : l'absence de compétitivité sur le marché, pour reprendre les termes de l'époque, ne pardonne pas pour tous ceux qui n'ont pas la chance d'avoir du génie, une vocation ou des relations. Il y a de nombreux exemples de gens qui réussissent sans avoir de diplômes, mais statistiquement ils ne représentent qu'une infime minorité.

Après l'échec scolaire, est-ce rattrapable ? Est-ce que la formation continue par exemple peut permettre de sortir du ghetto ou du marasme ? Là, les chiffres sont accablants : 10 % des O.S. bénéficient de la formation permanente, alors que la grosse part de ce fromage est prise à 90 % par les cadres. Il ne s'agit pas ici de tracer un tableau apocalyptique de notre société : il y a des changements, des évolutions positives et il serait absurde de les nier, mais il faut signaler ce qui perdure et s'aggrave même dans le tableau des exclusions.

La suite logique de l'absence de formation, c'est le chômage : plus de 10 % de chômeurs dans l'Europe des douze, mais 56 % des ces chômeurs sont des chômeurs de longue durée, 17,8 % des moins de vingt-cinq étaient chômeurs fin 1988 : 22,7 % de filles. On a parlé un peu des femmes ce matin, avec le sourire qui convient ; disons qu'elles ne sont pas exclues, mais qu'il y aurait beaucoup à dire sur ce problème... Aux Etats-Unis, entre 6 et 8 % de chômeurs - mais plus de 20 % dans la population noire - ; sur quatre jeunes adultes américains, un est soit en

prison, soit sous contrôle judiciaire ; certains quartiers de New-York ou de Los Angeles ressemblent à s'y méprendre à des villes du tiers-monde. A propos du titre de cette intervention, par ailleurs, on peut dire que le Sud est au Nord et le Nord au Sud : par exemple, l'Inde est la dixième puissance industrielle du monde, il y a des millions d'Indiens qui vivent selon des critères de "bonne vie" occidentale, mais il y a des millions d'Indiens qui vivent en dessous du seuil de survie... On ne peut pas faire cette séparation entre le Nord et le Sud de manière aussi précise.

Alors, exclus de l'école, de la formation continue, du travail, du fait de leurs très bas salaires également - le salaire médian est actuellement au dessous de 6000 frs par mois, il faut rappeler ces choses un peu "obscènes" - exclus, donc, d'une société de consommation insolente qui s'étale autour d'eux, comment ces gens-là vont-ils vivre et réagir devant cette société d'abondance et d'exclusion ?

Il y a les "exclus discrets", ceux que l'on n'entend pas, qui n'ont jamais eu l'habitude de se plaindre ou de revendiquer, ceux que l'on n'écoute pas parce que leur voix porte mal, ceux à qui l'on reproche de se plaindre - "après tout, vous gagnez 5 ou 6000 frs par mois, de quoi vous plaignez vous..." -, et dans la presse, les grèves vont apparaître sous le vocable-titre "économie" plutôt que "social", mais nous ne saurons que peu de choses sur les revendications des grévistes qui n'ont plus l'air d'intéresser grand monde. Il y a aussi cette autre exclusion dont on a beaucoup parlé à propos de la citoyenneté dans l'entreprise, l'exclusion de la décision, l'impression tout simplement que l'on est méprisé et que personne ne veut dialoguer avec vous.

Il y a cette autre catégorie d'exclus qui se fait davantage entendre, qui se replie un peu aux périphéries des centres huppés des capitales occidentales, et qui tente de trouver une identité qui lui est propre par toutes sortes de signes, habillement, langage, musique, danse, graffiti, mais aussi des signes d'appartenances religieuses, et la violence n'y est pas nécessairement présente. On peut citer le cas des "Zoulous" qui refusent complètement la violence.

Mais comme chaque fois qu'il y a repliement sur une culture, une identité, les signes sont aussi des signes de fermeture de dialogue qui peut aller jusqu'au refus absolu de toute autre culture.

Il y a aussi parallèlement, les ghettos de riches, aux centres des capitales, avec d'autres signes d'appartenance et des refus de voir leur ordre souillé et perturbé par des odeurs, des couleurs étrangères. La nécessité de se creuser une appartenance n'est pas en elle-même condamnable, mais cela devient problématique quand cette appartenance est rejetante de toutes les autres, quand ces micro-sociétés séparées suscitent, pour reprendre la formule de Montesquieu des micro-despotismes. Il y a alors fermeture de l'échange, et le pluriculturalisme n'est plus qu'un rêve d'intellectuel dépourvu de toute réalité. J'emprunte au psychanalyste Daniel Sibony cette réflexion : "Il y a un point où s'unifient tous les racismes : le rapport à l'origine et la difficulté à la supporter partagée, entamée, contaminée". Cette volonté de ne rien échanger est typique

d'un stade infantile de la personnalité qui perdure malheureusement trop souvent à l'âge adulte. L'ordre résulte alors du désordre profond des sociétés éclatées : chacun chez soi, personne ne doit sortir de sa place assignée, et celui qui tente d'en sortir seul devra savoir qu'à tout moment l'exclusion le guette, insidieuse, celle de l'indifférence, du non-regard, de la non-écoute, du mépris à peine masqué, et il apprendra que le mépris que l'on suscite est en liaison directe avec l'opinion que l'on a de soi-même. Et cette opinion-là, elle se forge très tôt, dans la famille, mais surtout à l'école, qui tient à cet égard une place tout à fait stratégique.

Jusqu'où sommes nous prêts à non seulement accepter, mais à nous réjouir de l'altérité absolue, mais aussi de la différence de celui qui n'est pas nous ? Sommes nous si sûrs de ne pas rejeter quotidiennement dans la plus grande des innocences des gens qui nous ont déplu pour un détail, une manière de s'exprimer ? Je cite Freud : "Par suite de cette hostilité primaire qui dresse les hommes les uns contre les autres, la société civilisée est constamment menacée de ruine" (*Malaise dans la civilisation*).

Le remède aux exclusions sociales citées plus haut est d'ordre politique et social. Si l'absence momentanée d'alternative politique et économique au système capitaliste en cours de planétarisation fait de l'égalité entre les êtres humains une utopie, on peut néanmoins attendre d'Etats de droit qu'ils mettent en place des systèmes de rattrapage aux inégalités, qu'ils fassent respecter un minimum d'égalité de droit entre les personnes, que les droits économiques et sociaux soient parties intégrantes des droits concrets de l'homme. Chacun de nous a le devoir de participer à cet effort, et comment ne pas être offusqué de voir par exemple les contorsions de parents d'élèves pour mettre leurs chers petits dans les ghettos de l'élite, évitant ainsi cette confusion, ce mélange qu'eux-mêmes vanteront par ailleurs dans les dîners en ville...

Plus profondément, le remède à ces jeux continus et en miroir des exclusions, réside dans un apprentissage, celui de la pensée dialectique, de la contradiction comme inhérente à l'espèce humaine, de la nécessité de l'incertitude. Et si l'autre, peut être, avait raison ? Là encore, l'école a un rôle fondamental à jouer : encore faudrait-il que les enseignants aient aussi intégré cette nécessité de la pensée contradictoire pour eux-mêmes.

Mais jusqu'où faut-il aller dans la contradiction ? N'y a-t-il pas des valeurs universelles ? Je pense que si, et parmi elles, la liberté de choix des individus. Mais comment être sûr qu'il s'agit bien d'un choix, librement consenti ? Il n'y a pas ici, comme ailleurs, de pureté, de certitude. Il y a juste une tension vers la liberté, vers l'égalité, la compréhension, un effort, et puis à un moment peut-être la décision que quelque chose n'est pas supportable en fonction de valeurs auxquelles on croit...

Les chantiers de l'avenir ? Des réformes mais aussi une sorte de révolution, et d'abord dans ce qui est le plus atteignable pour nous tous : une révolution dans nos propres comportements.

Second chantier d'urgence : les rapports Nord-Sud.

Dans ce domaine, le contentieux est tel que l'on peut se demander s'il n'est pas trop tard : la guerre du Golfe, même si l'on intègre la dimension spécifique de cette crise majeure, est déjà une réponse en soi à cette interrogation.

Aurons-nous encore le temps d'établir un bilan critique de notre héritage, et de feuilleter l'Atlas mental de nos comportements, ainsi que nous y invite Claude Liauzu ?

LES RAPPORTS NORD-SUD

Claude Liauzu

Ces rapports Nord-Sud, je n'en ferai certes pas le tour...

J'avais envisagé de parler de quelques aspects de sable conflictuels, et je ne me sens pas le droit, en si peu de temps d'évoquer ce problème. Je préfère présenter l'exposé des motifs d'un ouvrage en cours de préparation qui s'intitulera "Anthologie de la notion de race et de civilisation dans la culture française contemporaine".

Rechercher ce qui relie les gens du Nord et ceux du Sud, pour reprendre la formulation d'un intervenant, c'est une question aujourd'hui fondamentale. Les objectifs de cet ouvrage en préparation sont ceux-là même de ces Assises : le bilan de notre héritage, avec sa richesse et ses ambiguïtés, et les chantiers de l'avenir. Et là, je ne cache pas que je ne suis pas optimiste...

Il est indispensable, je crois, de sortir de ce qu'Edgar Morin appelle le "trou noir de la laïcité", de procéder à un bilan critique de notre héritage et de répondre à ces défis nouveaux.

Dans cette perspective, pour ce qui concerne les rapports Nord/Sud, certains dossiers sont autant d'urgences auxquelles nous n'avons pas de réponses, de solutions cohérentes ni scientifiques, ni politiques, ni économiques aujourd'hui. J'en énumère quelques uns :

* problème mal nommé de l'immigration qui renvoie à un doute sur notre capacité d'intégration mais aussi aux rapports Nord/Sud,

* déficit de l'antiracisme face à la banalisation du racisme à usage interne et externe,

* difficulté de notre tradition rationaliste à expliquer ces phénomènes inquiétants mais profonds que l'on nomme les remontées des phénomènes religieux et ethniques,

* impossibilité de maîtriser la mondialisation des sociétés.

Ce que nous avons essayé de faire, c'est fournir une sorte de guide de voyage dans la culture française, une sorte d'Atlas mental face à l'altérité, à ce qu'on appelle - les mots ont leur poids ! - le tiers-monde (plus des deux tiers du monde), les pays les moins avancés (c'est le vocabulaire officiel, avec ce qu'il a d'obscur), à ceux qu'on appelle encore parfois "barbares, sauvages, primitifs".

Sur les contenus de cet ouvrage, j'aborderai successivement les notions que nous avons retenues comme notions-clés, comme catégorie de classement, c'est-à-dire les notions de race et de civilisation dans les représentations dominantes, dans notre vulgate, dans le PIF et le PAF (Paysage intellectuel et

paysage audiovisuel français).

Pourquoi ? Parce que ces notions sont les deux grandes catégories de classement occidentales à l'époque contemporaine, les deux catégories principales de notre jugement concernant les tiers mondes. Ces deux catégories sont posées comme deux pôles antagoniques, opposés de notre culture.

Le racisme serait la face négative, sombre, obscure, irrationnelle, mais aussi par cela même une sorte d'accident de parcours, de déviation dans la ligne droite de notre éthique. Et on le traite comme une maladie, en termes de pathologie, d'aberration. Le projet, le pari que nous voulons tenir, est de montrer qu'il faut dépasser ces fausses évidences, que riposter au racisme c'est le considérer comme une des tendances inhérentes à notre modernité, une composante de celle-ci.

Cette affirmation peut choquer, et elle a pour but de choquer. Elle n'est pas gratuite. S'il faut une référence, une caution, on la trouve chez Hanna Arendt, militante anti-nazie, qui a consacré l'essentiel de son oeuvre scientifique à rechercher les racines du totalitarisme. Cette référence se trouve dans son livre le moins souvent cité, et encore moins lu, "L'impérialisme" qui a été traduit en français dix ans après les autres. Et je cite : "Deux idéologies (c'est-à-dire deux conceptions du monde) ont effectivement réussi à survivre à toutes les autres et à les écraser vraiment : l'idéologie qui conçoit l'histoire comme la lutte des classes et celle qui la conçoit comme la lutte naturelle entre races". Cela refoulé, non pris en charge.

Pour choquer, pour provoquer, je poserai la question suivante : savez-vous que les nègres suivent les serpents grâce à leur odorat, et, peut-être les serpents suivent-ils les nègres grâce à leur odeur forte. On apprend cela dans la Grande Encyclopédie Larousse du XIXe siècle. Le mot racisme n'entre dans le Larousse que dans le supplément de 1953. Pierre Larousse a donc pu être raciste sans le savoir.

Si je cite Pierre Larousse, c'est délibérément, car c'est citer l'un des artisans de notre culture laïque. Il ne s'agit pas d'utiliser ou de recycler la mauvaise conscience, le sanglot de l'homme blanc comme un fond de commerce, mais de contribuer à ce que la gauche n'oublie pas qu'elle n'est pas, par nature, prémunie contre certaines formes de racismes. Je le fais pour rappeler que les grandes victoires de la gauche ont été d'abord des victoires critiques sur sa part d'ambiguïtés, par exemple pendant l'affaire Dreyfus ou pendant la Résistance. Bebel disait que l'antisémitisme est le socialisme des imbéciles...

Avec ce thème était proposée une réflexion sur la situation inconfortable des jeunes issus de l'immigration, écartelés entre deux cultures différentes que l'histoire a rendu parfois opposables. Plus encore, Kaïssa Titous devait décliner son analyse au féminin. Double difficulté si l'on considère le poids du non-dit ou... du trop-dit ! Ici, le désenchantement est à la charnière d'un message qui n'est même plus un appel au secours.

Mais il y a un autre front mal tenu par l'antiracisme, c'est le front des solidarités Nord/Sud. Et cette difficulté est peut-être la plus redoutable pour le village mondial, village qui compte quatre milliards d'êtres humains ou presque humains (ils seront huit milliards dans trente ans). C'est la difficulté à définir une religion commune, c'est-à-dire ce qui relie les gens du Nord et les gens du Sud. Et nous sommes très mal armés intellectuellement pour y faire face.

Pour affronter cet immense défi, cet immense déficit, il faut interroger notre conception de la civilisation. Parce que faire l'histoire de ce mot, "ce serait reconstituer les phases de la plus profonde des révolutions qu'ait accomplies et subies l'esprit français depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours". Dans cette phrase, Lucien Febvre souligne justement que la notion de civilisation qui nous vient des Lumières a fondé notre modernité, en associant Raison, laïcité, progrès, liberté de l'individu et droits de l'homme. Cette révolution a une vocation mondiale, universelle, mais elle est aussi une création historique, non pas une religion révélée. Et en assumer toute la richesse de manière critique c'est l'interroger aussi dans ses rapports avec la montée en puissance de l'Occident, avec la domination que l'Occident a exercée et exerce sur les autres sociétés.

Libérer le potentiel émancipateur de la civilisation, c'est prendre conscience du fait que l'ordre libéral, la religion du marché pur et dur interdisent de concrétiser la raison démocratique. Comment croire, ici et là-bas, aux principes d'égalité et de fraternité quand un canadien vaut en TEP (tonne équivalent pétrole) plusieurs centaines (450 ?) Ethiopiens. Or, les gens du tiers-monde qui regardent nos étranges lucarnes, à

qui nous nous montrons à travers la communication et les médias, nous prennent au mot.

Comment convaincre les autres cultures qu'il n'y a pas aussi, potentiellement, dans la famille nombreuse des racismes, un racisme universaliste, celui qui dit *intégration* quand il pense *assimilation*, celui qui rejette la part d'humanisme que les autres cultures portent aussi en elles.

Il ne s'agit pas de tolérance, Jaurès refusait les insuffisances et le caractère injurieux du mot. "Nous n'avons pas de la tolérance mais nous avons, à l'égard de toutes les doctrines, le respect de la personnalité humaine et de l'esprit qui s'y développe". (Pour la laïque, janvier 1910)

Cette attitude, on en voit bien peu de trace dans nos médias, dans la pensée française aujourd'hui face au tiers monde, face à notre tiers monde, le plus proche et pourtant le plus éloigné, je parle de l'Orient. Et à propos d'Atlas mental, je vous livre une bonne feuille concernant la crise du Golfe : le Point du 13 août s'inquiète d'"un Orient où depuis l'époque des Croisés, les soldats venus du Nord ont toujours payé de leur défaite, et souvent de leur vie, leur prétention à faire respecter une morale et des principes qui reflétaient les valeurs de l'Occident, mais étaient étrangères à l'histoire, à la culture, à la rudesse inhospitalière de la terre d'Orient".

Contre cette civilisation dont la caractéristique première est la guerre, j'ai cherché une réponse, et je l'ai trouvée dans un appel parti du fond d'une prison marocaine, venant d'un enfermé depuis seize ans, c'est un appel d'Abraham Serfaty : "Celui qui est le plus civilisé des deux n'est pas celui qui le dit".

Je vais donc essayer de vous faire part de quelques unes de mes réflexions, et d'une certaine manière, je voudrais commencer par un dévoilement... Non pas que je porte un foulard, dont j'aurais pris conscience qu'il pouvait menacer l'école républicaine, mais je voudrais dévoiler le raisonnement implicite qui pourrait, aux yeux de certains d'entre vous, justifier ma présence ici.

Femmes au confluent de cultures, dites-vous. Deux cultures semblent s'opposer : celle des fillettes voilées qui portent en elles la soumission féminine, le choix d'une culture soi-disant communautaire et le repli sur la tribu ; à l'opposé, la culture des femmes issues de l'immigration qui, par l'école laïque et le brassage républicain, ont accédé, soi-disant, à l'esprit critique, à l'idéal d'émancipation et à l'universel.

Bien sûr, par mon nom et par mes origines, j'appartiens au camp des porteuses de voile. Je me reconnais d'une certaine manière dans leur geste qui est d'assumer une culture contre ceux qui nous préfèrent invisibles et assimilées.

Mais par mon histoire en France, par mes engagements dans le combat anti-raciste, par mes choix politiques, je participe aussi d'une autre démarche qui n'a pas choisi le religieux pour s'affirmer. C'est pour cette double appartenance que je suis ici.

D'une certaine manière, vous voulez savoir quel résultat donne cette alchimie bizarre que vous appelez "confluence". Le mot n'a rien d'innocent, bien sûr. La confluence, c'est l'image majestueuse et sereine de la rencontre, comme si le vocabulaire pouvait réussir à dépasser l'inquiétante étrangeté et la foudre dans les valeurs plus rassurantes de la Raison, de la Laïcité, de la République, de la Nation et de la Démocratie. Sans mettre en cause votre bonne foi, je ne suis pas dupe de la place implicite que vous m'avez assignée.

Comme vous voulez rassembler, vous avez invité celle qui vous paraît avoir déjà résolu cette contradiction, comme pour *entendre* et *voir* le dénouement magique d'un conflit dont vous percevez cependant qu'il est encore devant nous. Je dois dire qu'au regard d'une telle attente, ma tâche est impossible.

Femme au confluent de cultures, je suis sommée non seulement d'expliquer comment je navigue entre les écueils, mais plus encore d'enfanter une nouvelle culture dont je devrais exposer aujourd'hui, ici, les repères intangibles. Enfanter une nouvelle culture, c'est à dire définir une identité autre et répondre à votre terrible attente : comment faire en sorte que cette identité ne soit pas bricolée, métissée, conflictuelle, mais acceptable, épurée, consensuelle. Je

doute pouvoir y parvenir.

Comment par exemple être solidaire des porteuses de voile sans recevoir l'anathème, le label d'intégriste, et comment être laïque sans vouloir être plus blanche que blanche, sans ressentir à l'intérieur de moi-même une fêlure ? Comment embrasser l'idéal laïque, même pluriel, alors qu'en son nom on a déclaré la guerre à trois gamines ? Je veux dire combien j'ai été frappée par la violence qui les a écrasées. Je veux dire l'ignominie de l'appel publié en novembre 89 dans le *Nouvel Observateur* par cinq intellectuels qui exigeaient l'exclusion de ces jeunes filles pour épargner à la France un Munich de l'école républicaine. Je vous laisse juges de la comparaison, en rappelant qu'à Munich, on avait cédé devant les nazis...

Comment dessiner les contours d'une identité qui ne m'emprisonne ni dans un camp ni dans l'autre ? Pourquoi d'ailleurs demander aux immigrés, et à eux seuls, de se définir et de choisir ? Pourquoi cette injonction à renoncer à une mémoire, à une histoire, à des racines ? Pourquoi prétendre qu'on ne peut penser par soi-même qu'en oubliant ce que l'on est et sa communauté d'origine, comme le professaient nos cinq intellectuels ? Demandent-ils, eux, à leurs enfants, d'oublier qui ils sont et d'où ils viennent ? N'y a-t-il pas dans cette sommation le désir de refouler le passé de la France républicaine ? Celle de Jules Ferry, qui d'un même mouvement laïcisait l'école et colonisait le pays de nos pères : penser par soi-même, c'est aussi dérouler son histoire et ne pas l'occulter.

Vous disiez "confluence de cultures", d'autres ont dit "capitulation", moi je vous vous dit qu'il y a au moins conflictualité.

Nous avons parlé de la France, mais l'espace des migrations et des confrontations culturelles, c'est déjà l'Europe. Evoquer une confluence des cultures à cette échelle est encore plus aléatoire : dans cette Europe en mouvement, les repères traditionnels ont disparus avec l'ordre politique et les valeurs qui dataient de la seconde guerre mondiale : vous me demandez de me définir alors que je vis dans une Europe incapable de se définir elle-même. Plus déconcertant encore, les dangers que l'on dénonce au Sud éclatent désormais au cœur des nations européennes. C'est en Europe, en effet, que l'on assiste au retour du religieux, à la renaissance des nationalismes fanatiques, à l'expression exacerbée des communautarismes, à l'anti-sémitisme, à l'éclatement des sociétés civiles, à la levée des hommes providentiels, à la venue de nouveaux prophètes. Faut-il rappeler les

massacres de Hongrois en Roumanie, le racisme et le néo-fascisme de l'ex RDA, le messianisme électoral en Pologne ? L'Europe des douze n'est pas en reste avec l'espace discriminatoire de Schengen, avec sa ségrégation entre immigrés communautaires et immigrés venant de l'extérieur, ces deux catégories d'étrangers aux droits inégaux dont la coexistence souligne les limites de l'universalisme démocratique.

Vous dites "confluence des cultures", mais l'Europe qui renaît, c'est aussi l'éclatement des particularismes et des exclusions.

Il est question aujourd'hui de "Laïcité plurielle". Je saisis bien le sens généreux de cette démarche contre ceux qui, l'année dernière, associaient laïcité et exclusion. Mais j'avoue sincèrement que je ne mesure pas très bien le contenu de cette pluralité. Parler de laïcité plurielle, n'est-ce pas faire l'aveu que jusqu'à maintenant, dans l'école, la neutralité affichée cachait un compromis et des accommodements avec une religion dominante, l'héritage judéo-chrétien ?

S'agit-il donc de multiplier les compromis avec d'autres religions, ou tout simplement de réaffirmer l'exigence première d'égalité de tous devant l'école ? Exigence que bien évidemment j'approuve ! J'estime cependant que la concrétisation de cette exigence d'égalité dépasse le cadre de l'école, comme elle dépasse, d'ailleurs, le cadre du débat sur le nouveau contrat entre le religieux et la société. Avec la laïcité plurielle, ne faites vous pas écho à la société plurielle, celle qu'on a vu s'exprimer dans les rangs des manifestations lycéennes ? Dans ce cas, il me semble donc que, plus que de frontières culturelles, il s'agit surtout de frontières sociales, et ces barrières qui se posent à l'égalité sont autrement plus tenaces que les différences culturelles.

Il fallait être coupés de la réalité sociale, privilèges en quelque sorte, pour croire comme nos cinq intellectuels que l'école est la seule institution qui soit dévolue à l'universel. La vérité, c'est que d'autres conservatismes, d'autres mécanismes d'exclusion combien plus implacables viennent révéler les limites de l'universalisme républicain.

Comment ne pas être amers, comment ne pas surmonter ses désillusions ? Nous sommes nombreux à avoir rêvé de l'idéal républicain : où en sont les immigrés et leurs enfants contraints d'accomplir les devoirs de la République sans bénéficier de tous ses droits ? Faut-il redire que trois millions d'étrangers installés et travaillant en France sont exclus de la citoyenneté du droit de vote, formant ainsi un nouveau Tiers-Etat dont l'idéal républicain ne souffre guère, à mon avis.

Aujourd'hui, beaucoup semblent découvrir Vaulx-en-Velin : je l'ai connu en 1982 et en 1983, avec les mêmes drames et les mêmes impasses. Entre temps, il y a eu la marche pour l'égalité, et les jeunes des Minguettes ont été reçus par le Président de la République. Il y a eu des mobilisations anti-racistes. Mais sept ans après, qu'est-ce qui a vraiment changé ? Ne peut-on rien réformer en sept ans ? Comment accepter ces impasses, ces renoncements, et maintenir sa confiance dans l'idéal républicain ?...

Je terminerai en vous disant qu'en fait, être à la confluence de culture, pour une enfant d'immigrés, c'est effectivement être attentive aux élans de générosité, mais aussi sceptique quant à leurs effets réels. Etre à la confluence de cultures, aujourd'hui, c'est vivre, certes, au carrefour des sensibilités et des intelligences, mais c'est surtout vivre avec le désenchantement.

L'information, la manière dont elle est traitée par les médias et l'usage qu'en font les citoyens est un sujet brûlant : le débat récent à propos de la "couverture" de la guerre du Golfe le remet au premier plan. Ce débat divise également les professionnels de la presse, et l'intervention d'Anne Sinclair le démontre amplement. Saurons-nous apprendre - au-delà du savoir faire technique, c'est-à-dire "civiquement", à nous servir de cet outil indispensable à toute démocratie ?

Il me paraît opportun de ne pas laisser la moindre ambiguïté : si je suis ici aujourd'hui, c'est pour évoquer quelques pistes et pour suggérer qu'il y a un lien réel entre information et éthique.

C'est un thème qui hante sans cesse les journalistes : quelle morale, quels principes, quelles pratiques président à une bonne information ? Si les questions sont plus aiguës que jamais, c'est qu'à mon sens les dangers n'ont jamais été aussi grands. Et grands sur six ou sept terrains.

Le premier, c'est l'immédiateté de l'information : ça va vite, de plus en plus vite, les moyens sont de plus en plus techniquement performants, il faut montrer et raconter l'événement au moment-même où il se produit - le phénomène est amplifié en ce qui concerne l'audio-visuel -, l'important c'est le récit, c'est montrer, c'est être là. Quelque fois pour le meilleur, mais parfois pour le pire. Le meilleur, c'est Tien An Men, c'est à dire - ce qui était impossible autrefois - voir en direct l'engrenage d'une répression; on peut, après, s'interroger sur les leçons que cela comporte, mais là n'est plus notre problème. Le petit bonhomme tout seul, en chemise blanche, devant le char, qu'ont montré les agences de presse et les caméras du monde entier, c'est le symbole d'une révolte, d'un mouvement populaire écrasé : il était bon que cela ce soit su. Mais... Mais la plupart des moyens d'information qui ont montré cela ne l'ont pas forcément montré pour la valeur du témoignage. ...

Autre exemple : la Roumanie. On a montré qu'on se battait dans quelques rues de Bucarest, qu'il y avait des coups de feu échangés, que des façades de bâtiments ont été abîmées ou détruites : on montre un endroit où l'on se bat, et tout le monde généralise et en déduit qu'on se bat partout. Il y a donc valeur d'entraînement.

Encore un exemple : j'ai eu souvent des débats avec mes camarades de "L'heure de vérité" et en particulier avec Jérôme Jaffré qui a mis en place le sondage qui juge de la qualité de l'intervention de l'homme politique invité. Ce sondage qui est fait "à chaud", immédiatement, sans incubation du message, a un effet d'entraînement considérable : on finit par se conformer, par s'identifier à l'opinion du panel qui, de plus, n'est pas tout à fait représentatif.

Un autre encore : la rapidité avec laquelle des journalistes cataloguent un inculqué et le transforment en coupable n'est pas seulement une ignorance des mécanismes et de la sémantique judiciaire, c'est aussi parce qu'il faut vite rendre compte d'une procédure de

police. En le formulant vite, on induit un jugement et on précède la justice (les manifestations étudiantes et les "casseurs" très vite catalogués ethniquement. Ce sont des blacks, des beurs, moyennant quoi on s'aperçoit quinze jours plus tard qu'il y avait des blacks et des beurs, mais surtout des blancs, des parisiens). La rapidité de l'information, ce besoin d'immédiateté est évidemment préjudiciable au fond.

La manipulation ensuite. Je reviendrai rapidement sur la Roumanie : au-delà du "rendu" de l'événement, il y a eu erreur et manipulation, et aussi une illusion collective à laquelle nous avons tous participé les premiers jours de janvier. En interrogeant Petre Roman, j'ai eu moi aussi l'impression d'interroger le plus grand des démocrates, un héros à la Vaclav Havel : on a vu par la suite que ce n'était pas tout à fait cela, même si ce n'est pas non plus un tyran sanguinaire. Mais il fallait là également à prendre un recul que nous n'avons pas pris pour cause de précipitation, parce que nous avons aussi été victimes de la manipulation d'un pouvoir qui a su utiliser les médias.

Saddam Hussein sait également les utiliser, il a parfaitement compris qu'il suffisait de téléphoner à Ted Turner pour avoir les antennes de CNN, pour se borner à l'exemple des Etats-Unis...

Autre problème : le déplacement de l'information vers ce qu'il y a de plus spectaculaire. Le plus spectaculaire aujourd'hui, c'est l'interview. Il faut savoir que ce n'est pas le "genre majeur" du journalisme : le journalisme, c'est témoigner, raconter, dire, enquêter, faire un reportage écrit ou télévisuel, éventuellement émettre une opinion. Tendre son micro à quelqu'un est un genre qui peut avoir ses noblesses, mais ce n'est pas la quintessence du journalisme. C'est dire que le message de la personne qui est en face de soi mérite d'être entendu. Si on interview Nathalie Sarraute ou Jean-Marie Le Pen, c'est le même procédé. Nous, journalistes, exerçons des choix : on ne peut pas dire que nous sommes seulement des miroirs - ou alors on dénie tout intérêt à la profession ! -, nous faisons des choix de sujets et de personnes à interroger, et ces choix ne sont pas innocents. Il nous faut donc aller jusqu'au bout de la logique de ce choix.

L'interview est devenu un genre spectaculaire, et cela va de pair avec la starisation des journalistes, qui donne une importance démesurée à ce qu'ils disent ou à ce qu'ils font. Nous avons le privilège de la parole, qui nous est donné par hasard ou par travail, mais nous ne nous interrogeons pas suffisamment sur le fait de savoir au nom de quoi on exerce ce privilège. Avec un effet mécanique évident : le fait de paraître

à la télévision donne la notoriété. Vous présentez le Loto sportif à la télévision : vous existez dans l'opinion publique. Le fait d'exister, d'être connu et reconnu, n'est pas pourtant pas un privilège suffisant pour faire n'importe quoi...

Autre danger : les médias sont un marché. Il faut vendre du papier, il faut gagner des points d'audience. Alors, il y a des "sujets qui marchent", on les connaît. Pour remonter l'audience d'une émission de variété, on fait venir Michel Leeb ou Thierry Le Luron ; pour un magazine d'information, on fait un sujet sur l'émigration, le sexe ou la prostitution ; les journaux et les magazines font leur couverture sur le salaire des cadres : ce sont des sujets qui se vendent. Et il y a des sujets qui ne "marchent pas" : les sujets sociaux, l'emploi, ce n'est pas spectaculaire de parler du chômage, et je ne dis rien de la sécurité sociale ou des retraites...

Les médias, ensuite, nivellent les cultures vers un modèle unique, avec référence uniforme. Et la question qui se pose est : comment faire entendre les voix qui sont minoritaires ? C'est un débat permanent qui n'est pas tranché. Ou alors il y a le système des "cases" télévisées qui donnent de chaque culture une image cloisonnée. Mais faire des émissions pour les beurs, pour les juifs, pour les auvergnats, les malentendants, les sportifs, les commerçants, cela devient compliqué et abouti à faire des télévisions à tiroirs ou à réaliser soi-même un mauvais mélange.

Enfin, on se pose le problème de la bonne conscience ou de la fausse objectivité. On s'abrite derrière l'objectivité très facilement, mais je crois que Jean-Luc Godard en a donné une très bonne définition : "l'objectivité, c'est cinq minutes pour Hitler, cinq minutes pour les Juifs". C'est en effet le plus facile : on ne se pose aucun problème, tout vaut tout, la parole d'un raciste vaut la parole d'un anti-raciste et on pondère. Alors qu'il y a des valeurs qu'il faut affirmer,

la démocratie, la République qui fédèrent le plus grand nombre et méritent un engagement qui ne soit pas une stricte neutralité. L'objectivité n'est pas la neutralité. Mais aujourd'hui, Hitler serait certainement l'invité d'un magazine d'information, avec reportage et interview d'un directeur de camp de concentration... Mon exemple est caricatural, mais la banalisation de l'entretien, la fausse pondération, font qu'il n'y a plus de système de valeur et que tout est aplani.

A tout cela, il n'y a pas de véritable contre-poids autre que personnel : c'est la vigilance devant ces dangers que l'on dénonce, la morale de chacun, en se demandant par qui elle est contrôlée... Il y avait autrefois des "patrons de presse" très exigeants, en presse écrite - Lazareff, Beuve-Méry - ; en audiovisuel, aujourd'hui, on relit les "copies" après. On voit sur antenne et après coup ce qui s'est fait. La liberté que nous avons est certes confortable, mais elle n'est pas logique.

Quant au choix des sujets, si l'on voulait être conséquents aujourd'hui, on traiterait des rapports Nord-Sud, de thèmes concernant l'éducation (et non pas des "lycéens dans la rue") au fond, etc... Mais à partir du moment où un débat est sérieux, il devient aride ; s'il est aride, il n'est plus spectaculaire ; s'il n'est plus spectaculaire, il n'est plus regardé, donc il n'a plus sa place dans une boîte de spectacle qui est, quand même et avant tout, la télévision.

Au-delà de cette réflexion sur les dangers qui guettent notre métier, nous avons à faire un minimum d'analyse humble de ce qu'est la télévision : ce n'est pas un média d'analyse, c'est un média d'émotion. Elle n'est pas là pour distribuer des éléments de pensée, mais des impressions, une "surface" qui n'est d'ailleurs pas négligeable. Tout cela participe d'une bonne information, mais le danger vient du fait qu'elle est partielle.

Avec une réflexion sur la citoyenneté, Claude Julien aborde ici le dernier volet de ce recensement des chantiers de l'avenir.

Beaucoup de choses vont maintenant se décider autour de trois ou quatre grands problèmes ; mais seules les sociétés qui auront pu, ou su, faire émerger une citoyenneté vivante seront à même de participer à cette mutation. Cela va bien au-delà du simple "rituel démocratique" pratiqué machinalement de nos jours. Après avoir appelé à entrer en résistance, le Président de la Ligue de l'Enseignement nous convie, ici, à une véritable révolution des mentalités.

Ce qui a été dit à cette tribune est au cœur de nos préoccupations, même lorsque nous ne pensons pas à la laïcité. Ce qui a été dit m'a semblé trouver une expression particulière dans les propos de Kaïssa Titous sur la "non-confluence des cultures".

Je crois que, depuis longtemps, et sans que l'on en soit toujours conscients, germe l'idée qu'un grand nombre de choses vont être décidées autour de deux, trois, peut-être quatre grands problèmes - n'en faisons pas la liste exhaustive - mais que l'un d'eux, à coup sûr, sera la rencontre des cultures et des civilisations. Car cette rencontre ne pourra se faire que sous forme de dialogue ou de choc brutal. Quantité d'événements, y compris de la plus brûlante actualité, permettent de penser que nous allons vers la rencontre sous forme de choc violent, armé, sur le plan international, et de chocs brutaux à l'intérieur de nos sociétés, car le seul moyen d'avoir une chance, si petite soit-elle, d'accéder à un dialogue serait d'avoir des citoyens, d'avoir dans nos sociétés une citoyenneté vivante. En sommes-nous là ?

L'an dernier, à pareille époque, à propos du voile islamique, certaines prises de positions - je serais presque tenté de dire certains sermons - sur la laïcité ne paraissaient tenir aucun compte des véritables ghettos dans lesquels, pour des causes économiques et sociales, sont concentrées des populations en majorité musulmanes. Dans une vision aussi abstraite, la laïcité, qui pourtant seule rend possible la coexistence de gens ayant des convictions différentes ou n'ayant pas de convictions, deviendrait alors compatible avec la ségrégation économique, culturelle, religieuse et finirait même par la consacrer, ou, si j'ose dire, par la "sanctifier" au nom de la République...

De la même manière, à propos de la citoyenneté, une réflexion qui ferait abstraction des réalités sociales pourrait, sans doute sous une formulation très brillante, nous conduire à de véritables aberrations. Ainsi, aujourd'hui, chez nous, les droits que confère la citoyenneté sont refusés à des catégories de population parce qu'elles possèderaient une identité culturelle "différente". Mais différente par rapport à quelle "norme" ? Et qui établit cette norme ? Quelle assemblée élue a défini l'"identité française" ?

La question mérite d'autant plus d'être posée que quantité de gens, dont nul ne conteste la conformité à cette "norme" identitaire se sentent de moins en moins citoyens de plein droit bien que Français de

souche, et, en nombre grandissant, ne font même plus usage des droits que leur confère cette citoyenneté. Le taux d'abstention ne cesse de croître dans ce pays, révélant un malaise profond sur lequel nous ne pouvons pas éviter de nous interroger. Situation paradoxale : la citoyenneté, que l'on refuse à certains en raison de leur identité, apparaît très insatisfaisante aux yeux de ceux dont l'identité ne fait pas problème. Le timide débat sur le droit de vote des immigrés, sur la citoyenneté qui ne leur est pas accordée, nous dissimule peut-être les carences de notre propre citoyenneté, les conditions très douteuses dans lesquelles nous-mêmes exerçons notre droit de suffrage.

En d'autres termes : des "étrangers" qui vivent et travaillent dans la cité ne sont pas considérés comme des citoyens. Mais cela ne signifie nullement que les citoyens reconnus comme tels peuvent pleinement faire usage de leur citoyenneté, c'est-à-dire prendre une part active à la vie de la cité. Nul n'a jamais songé que, pour être citoyen, il suffirait, périodiquement, de déposer un bulletin dans une urne. La citoyenneté suppose d'abord le débat qui éclairera le choix de l'électeur. Or, de plus en plus - et en grande partie à cause de la télévision - le débat a cédé la place à des slogans simplificateurs élaborés par des agences de publicité qui vendent leur services fort chers. Nous avions autrefois, dans les vieux systèmes parlementaires, les compte-rendus de mandats. Maintenant, entre deux scrutins, ce sont les instituts de sondage - qu'il faut aussi rémunérer -, qui prétendent dispenser les élus de prendre le pouls de leur électoral, de le consulter. Des campagnes électorales ainsi soumises aux lois du marché - je pense là surtout à ces immenses affiches qui couvrent les murs des grandes villes, des bourgades et des campagnes - entraînent aux compromissions que l'on connaît, alors qu'elles introduisent un doute profond dans la conscience de la plupart de nos concitoyens et sapent la confiance que les électeurs peuvent avoir en leurs élus. Et rien n'est plus grave que ce qui encourage l'anti-parlementarisme.

Nous en sommes à un point où, pour beaucoup de gens, le rituel démocratique subsiste, mais la citoyenneté vraie en sort appauvrie. C'est pourquoi, depuis quelques années, les Cercles Condorcet créés par la Ligue, s'attachent, selon une formule qu'ils ont retenue, à réinventer une "pratique républicaine".

En refusant à certains d'accéder à la citoyenneté en raison de leur "différence", on ne rend pas plus claire l'identité des citoyens pourtant reconnus comme tels.

En effet, qu'elle soit obtenue par droit du sang ou par droit du sol la citoyenneté ne suffit pas à protéger l'identité d'un être humain. Nous en avons un témoignage actuel. Abordées avec de troublantes et coupables prudence, les affaires Papon et Bousquet nous rappellent ce que certains voudraient bien oublier : la citoyenneté légalement acquise fut ignoblement violée pour ceux qui avaient, il n'y a pas si longtemps, une identité juive. Dans ce que l'on appelait les "départements d'Algérie", les législations successives ont joué avec le concept de citoyenneté, avec différents échelons de citoyenneté ; puis vint le moment où l'identité musulmane désignait automatiquement un suspect, voire un ennemi. Aujourd'hui, que le musulman possède ou non le label de citoyen français, son identité culturelle inspire trop souvent crainte et méfiance. Nous ne résoudrons pas son problème en lui donnant le label de la citoyenneté française.

Crainte et méfiance, ostracisme et racisme, expriment non seulement le rejet de l'autre, mais aussi un doute sur l'identité de soi-même. Jamais éradiqués, les vieux réflexes racistes ne suffisent pourtant pas à expliquer ce doute qui porte sur l'identité de beaucoup de nos concitoyens. Car il se renforce en effet d'une inquiétude touchant à l'identité de la nation elle-même, qui serait menacée non seulement par la présence massive de "l'autre" à l'intérieur des frontières nationales, mais aussi par un effacement partiel, ou par la porosité, de ces frontières.

L'identité nationale pouvait être fortement ressentie en des temps où il était facile de désigner un ennemi qui campait de l'autre côté d'une frontière réputée intangible. Mais le concept même de frontière s'est estompé avec l'irruption des technologies avancées. A l'époque des fusées balistiques intercontinentales, une nation peut se sentir menacée par un ennemi avec lequel elle ne possède aucune frontière commune. Et, par l'effet des moyens actuels de transmission, l'identité nationale traditionnelle est soumise de plein fouet au flux transfrontières des monnaies et des capitaux, des images transmises par satellite, des informations et des idées distribuées simultanément dans le monde entier. L'Etat-Nation dans lequel s'est forgé une certaine perception de l'identité nationale française n'a plus la même réalité. Et de ce fait, la perception de l'identité nationale en est bouleversée.

Or, au fur et à mesure qu'il découvre ce qui vient perturber, enrichir ou dénaturer l'identité nationale, le citoyen s'aperçoit que sa citoyenneté elle-même est érodée ou amputée. Et cette évolution l'atteint dans sa vie quotidienne, notamment dans son emploi. En effet, la mondialisation de la production et des échanges, les délocalisations d'entreprises et les restructurations industrielles, laissent le citoyen sans pouvoir d'intervention sur les grandes décisions économiques qui, entre toutes les décisions, sont celles qui ont le plus d'impact sur son identité, ses conditions de vie, et sur l'exercice de sa citoyenneté. Le libéralisme économique - que toute laïcité devrait regarder avec suspicion ! - instaure et renforce la dictature du marché, qui ne connaît que des producteurs et des consommateurs, et ignore le citoyens. L'union économique et monétaire européenne va probablement resserrer bientôt ce carcan. A ce moment-là, les politiques nationales ne pourront intervenir que dans les marges étroites que la future Banque Centrale Européenne leur concèdera. Mais dès aujourd'hui, sans attendre ce stade européen, la "souveraineté populaire" se trouve restreinte puisque le citoyen n'est même pas consulté sur les grands axes de la politique étrangère: Europe, Proche-Orient, relation Nord-Sud,

etc..., alors que le destin de chaque pays est plus que jamais déterminé précisément par son environnement international. Citoyenneté limitée, voilà ce dont nous disposons, limitée dans le cadre national alors que n'apparaissent pas encore les formes d'une citoyenneté territorialement élargie, par exemple, peut-être un jour, à l'échelle européenne.

En théorie, le lieu privilégié de l'intervention du citoyen se trouverait donc dans la gestion des affaires locales, municipales, mais elles-mêmes conditionnées par des décisions extra-municipales. C'est cette citoyenneté réduite, au rabais, qui est refusée à ceux dont l'identité serait différente selon des normes que nous n'avons pas légalement définies.

Est-ce à dire que les femmes et les hommes dont la citoyenneté n'est pas, elle, contestée possèderaient une identité commune ? Quantité d'observations permettent d'en douter.

Certes, nous possédons en commun la même langue, des goûts et des habitudes forgés au fil des générations, un même attachement à des paysages, à un climat, à une manière de vivre. Mais nos concitoyens ne partagent certainement ni le même mode de vie, ni la même culture. Quelle identité culturelle commune entre les privilégiés, les "golden-boys" français du libéralisme économiques, et ceux aux quels on octroie, non sans condescendance, le RMI ? Entre ceux qui voient croître les revenus de leur capital et ceux qui voient stagner les revenus de leur travail ? Mes questions n'ont rien d'abstrait, si l'on en juge par les amples manifestations auxquelles nous avons assisté et auxquelles, croyez-moi, nous assisterons encore au cours des mois à venir. Malgré tout ce qui les sépare, nous dira-t-on, ils sont unis par des liens très forts, ils parlent la même langue, aiment les vins et les fromages ; mais ils ne boivent pas les mêmes vins et, surtout, ils ne font pas de leur langue commune le même usage. Plus encore que les disparités économiques et sociales, le dualisme culturel bat en brèche le concept même d'identité culturelle nationale dont on voudrait faire un rempart contre les "pollutions culturelles" dont des immigrants seraient les pernicious agents.

A contrario, et cela est réconfortant, chacun de nous se sent proche d'étrangers, pratiquant une autre langue, modélés par une histoire et des coutumes différentes. Nous sommes très proches d'Africains, d'Américains, d'Asiatiques, qui se nourrissent de la même culture universelle, et nous sommes fort éloignés de nos voisins qui parlent pourtant la même langue que nous, mais qui, eux, n'ont pas accès à cette culture universelle. Tel est l'effet, sur l'identité nationale, d'un dualisme culturel qui ne recoupe pas nécessairement le dualisme social. Car, de part et d'autre de la barrière sociale, nous trouvons des gens proches et des gens fort éloignés de ce que nous appelons notre identité culturelle.

Va-t-on prétendre que cette identité dépend d'un hasard de la naissance (droit du sang) ou d'un lien géographique (droit du sol) ? C'est pourtant en fonction de ces deux références que certains voudraient accorder ou refuser le droit d'être citoyen.

La citoyenneté ne peut pas être liée à l'identité telle qu'elle est couramment définie par le sol ou le sang. D'ailleurs, nous sommes concitoyens de personnages dont, pour rien au monde, nous ne voudrions partager l'identité puisqu'ils la définissent en termes racistes. Privilège des hommes libres : chacun est en grande partie responsable de sa propre identité culturelle. C'est pourquoi sont si proches de nous des

immigrés auxquels on refuse la citoyenneté qui est la nôtre. Pendant l'occupation, les clandestins étaient, par choix, des sans-patrie, des étrangers dans leur propre patrie. Leur identité n'avait pas changé. C'est le régime et le comportement de la majeure partie de leurs "concitoyens" qui avaient changé. Et ces "sans-patrie" étaient les seuls citoyens actifs. Les autres, attentistes, collaborateurs, avaient abdiqué leur citoyenneté.

Dans le tout récent recueil de textes qu'il intitule *Propos d'un sans-patrie*, Günter Grass explique qu'il ne se reconnaît pas dans une Allemagne où "l'argent doit suppléer l'idée absente", où ajoute-t-il "une stupidité générale a tout livré au marché". Alors je pose cette question : comment être citoyen d'un marché ?

Tout comme notre identité, notre citoyenneté, réelle si nous agissons, fictive si nous subissons passivement, dépend des choix que fait chacun de nous. Telle est notre liberté. Et elle nous incite à nous battre pour

les libertés des autres, pour le respect de leur identité, pour leur droit à l'égalité. Toute autre démarche deviendrait un détournement de sens de la citoyenneté, cette citoyenneté que nous voulons partager avec ceux qui la sollicitent, et que nous devons faire mieux respecter par ceux dont la légitimité n'a pourtant d'autre source que le suffrage des citoyens.

La modernité ne s'exprime pas seulement par les technologies de pointe, les merveilles découlant de la science. La modernité, surtout pour déterminer l'utilisation faite de ces outils, dépendra d'une citoyenneté vraiment active.

La citoyenneté n'est pas un concept : elle ne peut être qu'une pratique. Cette pratique est en déclin dans notre société. Il ne suffit pas de déverser quelques commentaires éplorés sur l'accroissement des taux d'abstention aux élections : il faut remettre en question un ensemble de pratiques culturelles, économiques et sociales qui, progressivement, ont conduit à ce déclin.

ET MAINTENANT..

Je voudrais dire combien la CFDT se réjouit de l'initiative prise par la Ligue de l'Enseignement. En effet, pour nous les problèmes que rencontre aujourd'hui notre société remplacent la laïcité au cœur des débats. C'est de son contenu et de sa pertinence qu'il est aujourd'hui plus que jamais question. Pourquoi ?

Notre société, vos débats l'ont mis en évidence, connaît des mutations sans précédent qui touchent à toutes ses composantes, au social, aux techniques, à la sciences, mais aussi aux cultures. Ces mutations sont porteuses d'espoir, d'ambition et de transformations, elles ne sont pas sans risques et sans dangers. Le principal de ces dangers est celui de la remise en cause de la démocratie. Ce risque d'affaiblissement de la démocratie est aujourd'hui tout aussi fort qu'à l'époque où certains groupes de pression entendaient, par idéologie politique ou religieuse, régenter la conscience des citoyens.

Il est incontestable que le déficit démocratique est aujourd'hui à nos yeux le plus dangereux des risques. Ce déficit est incontestable. Il est traduit par l'abstention aux élections professionnelles dans les entreprises, par l'importance des affaires qui touchent le monde politique et sportif, mais aussi la justice et la police, par l'éloignement qui grandit entre le débat politique et les préoccupations des citoyens. L'approfondissement de la démocratie est plus que jamais à l'ordre du jour tant sur le plan économique que politique.

Il est utile de rappeler que la CFDT a toujours combattu toute forme d'aliénation morale, philosophique ou politique. Son objectif est celui de la construction d'une société d'hommes et de femmes libres et responsables. C'est pour cela que depuis 1964 et de manière irréversible, elle a fait le choix de la laïcité. Nous voulons des hommes et des femmes acteurs capables de construire leur destin individuel, mais aussi leur destin collectif. Des hommes et des femmes qui construisent eux-mêmes leur avenir.

Or, aujourd'hui, face aux menaces de l'exclusion, dont personne ne peut se sentir totalement et éternellement à l'abri, face à la violence qu'elle génère dans certaines couches de la population, le sursaut de la société toute entière devient urgent. Et quand pour beaucoup, le sentiment d'être citoyen s'efface parce que la démocratie s'essouffle, c'est à ceux qui ont encore et toujours pour ambition de peser sur la transformation de la société qu'il appartient d'abord de réagir.

Le débat est difficile. L'exclusion, sous toutes ses formes, est un sujet mal traité, insuffisamment pris en compte par les grandes organisations à la fois démunies par l'ampleur qu'elle prend et par la diversité de ses aspects. Les fossés se creusent et l'impuissance à les combler est renforcée par les schémas d'excellence qui, à l'autre bout de la chaîne, envahissent la société française. À l'école, dans l'entreprise, dans la vie de tous les jours, on devient un perdant si l'on n'est pas le premier ! L'exclusion de ceux qui savent qu'ils ne feront pas partie de la croisière génère alors l'auto-défense. C'est elle qui se manifeste dans la violence des rues et des cités et c'est par elle que s'exprime le mal-vivre de ceux qui n'en peuvent plus de subir en silence.

La tentation devient alors forte d'y répondre par ce qui constitue pourtant une autre forme de violence : l'assimilation pure et simple. Cette exigence d'assimilation devient malheureusement le credo de nombreux acteurs politiques, de tous bords dont certains brandissent la laïcité comme une arme. Mais de quelle conception de la laïcité reste une réponse archaïque pour combattre une religion majoritaire refusant la république. Aujourd'hui, ces réalités ont changé, le monde bouge, si la laïcité reste une réponse archaïque préalable à toute démarche d'intégration, elle se fragilisera et apparaîtra comme une nouvelle forme de dogmatisme incapable de faire face aux nouvelles formes d'intégrismes économique, technocratique, scientifique ou culturel.

Pour nous, la laïcité c'est reconnaître que l'autre existe, c'est accepter qu'il pense différemment et c'est combattre toutes les théories qui ambitionnent de s'imposer aux consciences.

C'est pour cela qu'il faut réagir. Et il est possible de le faire. À la condition d'être d'accord sur le caractère primordial de la notion de solidarité dans cette action. La laïcité ne peut en aucun cas être un préalable au développement de la solidarité sans laquelle elle ne sera qu'une valeur morte. L'une et l'autre sont indissociables et nous ne les concevons que comme telles. La solidarité ou plus exactement les solidarités nouvelles nécessaires, ne sont pas une réponse de l'intelligence pour tous ceux et toutes celles qui ont compris qu'il n'y a pas de société possible sans solidarité. C'est pour l'ensemble de ces raisons et dans le cadre de ce que je viens de définir que l'initiative prise par la Ligue de l'Enseignement nous paraît particulièrement intéressante et qu'elle recueille notre adhésion.

Il nous faut poursuivre ensemble l'action pour la reconnaissance d'une laïcité qui ne soit pas érigée en dogme. C'est là que passe aussi notre volonté d'un approfondissement de la démocratie.

Jean KASPAR

ET MAINTENANT ...

Car le constat, pour nécessaire qu'il soit n'est pas suffisant.

Il faut dès aujourd'hui tracer des pistes d'action.

Jamais les problèmes à régler n'ont été si graves, si généralisés, étendus à la totalité de la planète.

Jamais la démocratie n'a été si gravement mise en péril par un déficit de citoyenneté.

Jamais les injustices n'ont été si criantes, les exclusions si dures.

Et la lucidité nous donne toutes les raisons d'être pessimistes...

Mais jamais également la présence de laïcité aux avant-postes n'a été aussi indispensable.

Sommes-nous vraiment seuls, ainsi que le constate Jean-Louis Rollot ?

Aux associations, aux syndicats, aux groupements d'hommes et de femmes de bonne volonté de répondre à cette question.

Nous sommes réunis, aujourd'hui, vous le savez pour réfléchir ensemble à la notion de laïcité. Cette rencontre me paraît tout à fait opportune.

En effet, la laïcité est d'une brûlante actualité. Au cours de ces derniers mois, elle a fait l'objet de nombreux ouvrages, de nombreux articles, mais aussi, d'autres colloques. Je m'en réjouis. Le dynamisme d'une réflexion sur ce thème ne doit pas nous inquiéter, bien au contraire. La laïcité est restée trop longtemps silencieuse alors même qu'elle conditionne notre vie collective.

Aujourd'hui elle est interpellée, questionnée, débattue, remise au fronton de nos réflexions. Je le répète, cela ne peut que nous satisfaire. Même si, d'aventure, des voies divergent pour se rassembler ensuite.

La pensée est faite de contradictions, de conflits. Alors, assumons-les, momentanément, en attendant le rassemblement de toutes les forces laïques. Ce que nous souhaitons tous, aujourd'hui, c'est réfléchir, dans notre diversité. Mais, avant toute chose, et puisqu'il existe plusieurs interprétations de la laïcité, il convient de poser des hypothèses permettant de donner à ce mot une définition la plus juste possible. Notre objectif est de regarder l'avenir. Comme l'affirme Alain Touraine, nous avons choisi le parti du mouvement, contre le parti de l'ordre qui engendre tous les désordres. Car, cet ordre là est fondé sur l'inégalité.

Il faut présenter la laïcité sous son visage actuel, fidèle à son histoire, à ce sens qu'elle n'aurait jamais dû aliéner, celui que nous nous avons restitué, au sein de la Ligue de l'Enseignement : la laïcité est fondée sur l'inégalité et la liberté. Elle est la condition même de l'expression du pluralisme culturel de nos sociétés. Par définition, il ne peut y avoir d'opposition entre pluralisme et laïcité. La laïcité a été conçue pour que la démocratie vive, évolue, riche de ses contradictions et même de ses conflits.

Je suis parfaitement en accord avec Jean Kaspar : cette laïcité, que nous qualifions aujourd'hui, momentanément de plurielle, doit être accueillante, ouverte à la diversité. C'est aussi une valeur qui peut permettre de nous rassembler, pour avancer ensemble et dépasser les défis actuels.

Aujourd'hui, en France, la laïcité fait référence à la religion. Je sais que ce n'est pas le sujet essentiel de nos discussions. Mais, il ne faut jamais rester silencieux sur un débat inachevé.

Ce matin nous avons parlé des religions au sein de

la République, des religions minoritaires, de celle qui, devenue minoritaire, peut, aujourd'hui encore, être dominante. Nous nous sommes accordés sur le fait que laïcité est notre richesse commune. De gauche à droite, de nombreuses voix affirment que la laïcité fait partie du patrimoine collectif.

Mais, à ce jour, je n'ai pas eu connaissance de tentatives d'élaborations d'une stratégie que l'on pourrait qualifier de "néo concordataire" dans notre pays. Il faut cesser de fantasmer sur un éventuel retour en arrière.

Notre anti-cléricalisme du siècle passé a bien sûr été légitime, mais, cessons de confondre anti-cléricalisme et anti-religion.

Le discours des personnalités qui témoignaient ce matin au nom de différents courants religieux est à cet égard significatif. Chacun s'est accordé sur le fait que laïcité était une garantie pour leur croyance, et l'expression de leur foi. Cette unanimité nous amène à penser que nous devons dépasser l'héritage pour regarder vers l'avenir. Et ce choix délibéré pour le "parti du mouvement" ne constitue en rien une rupture avec "le modèle républicain". Mais quel modèle ?

Ce matin, au terme d'un débat sur les religions, la confrontation entre citoyenneté et nationalité a été évoquée. Nos pères ont connu une période où "nationalité" et "citoyenneté" étaient confondues. La situation présente est radicalement différente : la citoyenneté reste encore à conquérir dans des lieux aussi proches que l'entreprise mais aussi dans cet espace plus vaste qu'est l'Europe.

Enfin, ces nationalités venues d'ailleurs, issues des mouvements migratoires imposent, aussi de nouvelles formes de citoyenneté. Ainsi, les deux termes ne peuvent plus être superposés.

Il est clair que ces évolutions concernent les laïques, dont le but essentiel est, comme l'a souligné Claude Julien de faire avancer la citoyenneté.

Mais le but de cette rencontre n'est pas d'approfondir ces difficiles questions, qui font l'objet de débats quasi-permanents au sein des organisations laïques, parmi lesquelles bien sûr, la Ligue de l'Enseignement. Nous nous sommes aussi réunis pour affirmer et afficher une prise de position et engager un programme d'actions.

Notre principal enjeu est le combat contre les exclusions qui mettent en péril les équilibres fondamentaux de notre société.

Les exclusions sociales et culturelles, les phénomènes de marginalisation sont à mon sens des ques-

tions prioritaires, plus encore que celle de l'intégration.

Car l'intégration est en cours, mais les difficultés qu'elle peut susciter sont générées par des défaillances sociales.

A cet égard, les politiques menées en direction des pays du sud ne sont pas sans rapport avec les phénomènes de marginalisation qui touchent le Nord, et plus particulièrement les populations immigrées.

Six millions de personnes vivent, dans notre propre pays, au dessous du seuil de pauvreté, 40 millions pour l'Europe, 50 millions aux États-Unis. Ces chiffres sont extrêmement préoccupants. Ces tendances, si elles s'affirment, risquent d'altérer la paix et l'harmonie de nos démocraties. De la même façon, la persistance d'une relation d'exploitation du Sud par le Nord est inquiétante. A ce sujet, la solidarité ne suffit pas, il convient d'instaurer une reconnaissance mutuelle, une véritable coopération.

La récente actualité nous apporte encore un nouvel éclairage; Les jeunes des banlieues ont récemment exprimé non seulement un besoin de solidarité, mais aussi un désir d'être reconnus comme des citoyens dignes de ce nom. Une société qui génère des exclusions d'une telle ampleur, peut-elle réellement prétendre appartenir aux démocraties dites "avancées".

Ainsi, d'autres champs d'action s'ouvrent au combat laïques. Nous avons été nombreux dans les mouvements syndicaux, associatifs, mutualistes à intervenir dans les domaines scolaires. Mais les efforts déployés dans les domaines culturels, dans la communication, ont-ils été suffisants? Car, une mobilisation s'impose sur ces terrains. A l'égard de la communication, notre présence doit être affirmée pour rappeler que l'Etat n'est pas une garantie d'objectivité, que l'intervention du capital n'est pas une alternative satisfaisante et qu'enfin, le corporatisme, nous en avons eu l'expérience, a souvent des conséquences néfastes.

Ce sont, en conséquence les citoyens/usagers qui doivent s'emparer du dossier. C'est bien dans cette perspective, que la Ligue de l'Enseignement, avec le mouvement familial réuni au sein de l'UNF, a constitué le mouvement d'usager des médias: MTT (médias, télévision et téléspectateurs).

C'est une réponse qui peut paraître bien modeste. Mais, elle témoigne que nous sommes capables de concrétiser nos réflexions dans une action quotidienne, avec l'outil associatif.

Quant au volet culturel, la tâche est importante. Un grand nombre d'interventions, prenant appui sur l'école publique, ont d'ores et déjà été menées par notre mouvement, leur objectif: donner plus à ceux qui ont moins, atténuer les disparités existantes entre les établissements de banlieues et ceux des centres villes.

Il faut aller plus loin.

L'action culturelle institutionnelle traite prioritairement le patrimoine, sa création ou sa conservation, les industries culturelles, les équipements lourds. Au-delà, c'est le vide, ou quasiment.

Certes, des efforts sont menés en direction des populations défavorisées. Il s'agit, d'ailleurs d'initiatives associatives; dans le meilleur des cas, elles sont soutenues par les collectivités locales.

Dans les lieux de vie, ces lieux où comme le soulignait Jean Pierre Vincent, il faut relier les hommes, où il faut reconnaître les cultures qui se juxtaposent et s'affrontent, où sont les équipements culturels? Quelle politique culturelle est menée? Je ne la discerne pas. C'est pour cette raison que les associations, doivent affirmer leur présence dans ces secteurs. Notre rôle est bien de rappeler la nécessité d'une politique fon-

dée sur l'égalité.

Au cours de cette rencontre, nous avons eu le plaisir d'accueillir Kaïssa Titous pour qu'elle s'exprime au nom des "femmes au confluent des cultures". Elle nous a rappelé les tensions et conflits, que ces femmes vivent. Elle a confirmé les positions prises par la Ligue de l'Enseignement au moment de l'affaire du "voile". Cette affaire, si elle a suscité un malaise, y compris parmi nous, nous a aussi incité à réfléchir.

Il y a déjà quelques années, nous avons créé les cercles Condorcet, du nom du citoyen philosophe qui prônait une citoyenneté égale pour les hommes et les femmes. Mais, il a fallu quatre Républiques pour répondre à ce vœu. Comment peut-on, dans ce cas, donner des leçons au nom d'une pensée qui reste colonialiste, même si nous sommes les enfants des Droits de l'Homme.

La laïcité, je le répète, est animée par un idéal d'égalité. Si elle s'est exprimée dans un premier temps par l'anti-cléricalisme, c'est bien dans cette perspective d'égalité.

Aujourd'hui, nous devons continuer d'agir pour plus de solidarité, plus de démocratie.

Cette réunion témoigne aussi que nous sommes en mesure de devenir un véritable pôle intellectuel de notre pays, et, simultanément, un pôle social. Les deux sont articulés à travers des réalisations telles que les Cercles Condorcet ou à travers le rassemblement associatif que nous avons créé sous le label "Laïcité plurielle", avec le groupe de recherche piloté par Claude Liauzu ou encore, avec le programme de réflexion que nous menons dans les entreprises et dans les quartiers.

Il ne s'agit là que de chemins de traverse.

Les différentes actions menées à travers tout le pays vont nous permettre de nous rassembler mais aussi, de réanimer le débat sur la citoyenneté.

Enfin, je tiens à le souligner, nous sommes placée face à des problèmes qui imposent des réponses urgentes.

Depuis trop longtemps, lorsque l'on parle de société duale ou des méfaits du libéralisme, les regards sur portent outre atlantique.

Mais que ce passe-t-il aux portes de nos villes? Que se passe-t-il à la périphérie, dans ces quartiers dits "à problème"? Chez nous aussi, la société duale existe. Les problèmes qui surgissent en périphérie des villes agissent aussi sur le centre. Il faut mettre fin aux poussées de violences qui surgissent sous des formes variées à Montfermeil ou à Vaux-en-Velin et qui sont autant de révélateurs des dysfonctionnements sociaux.

Il s'agit là, d'un véritable défi collectif et nous devons y répondre par un engagement généreux, au nom de l'humanisme.

Ceux qui ne sont pas animés, par cette pensée solidaire, et se retranchent dans l'égoïsme, ne mesurent pas les conséquences sociales à venir de cette barbarie urbaine. A défaut de générosité qu'ils soient au moins capables de lucidité.

A l'issue de ce colloque, le programme laïcité plurielle devrait prendre vie dans les départements. Elaboré par des fédérations d'oeuvres laïques et de multiples associations, ce programme a pour objectif de mener des actions à l'école mais aussi dans les associations péri-scolaires. Culture, logement, école, formation, insertion sociale et professionnelle, autant de problèmes étroitement liés et qui imposent une réponse globale.

Les stratégies technographiques sont insuffisantes. Les programmes de développement social dans les quartiers sont nécessaires, mais il faut y insuffler le

supplément de vie, cette âme en quelque sorte que les mouvements associatifs et syndicaux peuvent apporter.

Ce colloque n'est pas une fin en soi, c'est un temps de réflexion, le point de départ d'une action.

Aujourd'hui, il ne faut pas se leurrer, si nous som-

mes lucides, nous avons toutes les raisons d'être pessimistes. Il faut donc agir, vite.

Comme l'affirmait Jean Pierre Vincent, nous sommes infiniment seuls et je voudrais ici, tout simplement, vous inviter à pratiquer la fraternité au quotidien.

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE DES INTERVENANTS :

BAUBEROT Jean.

* *La Laïcité, quel héritage? De 1789 à nos jours.*
Labor et Fides, Genève, 1990

* *Vers un nouveau pacte laïque?*

Editions du Seuil, Paris, 1990.

REMOND René.

* *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours.*
Editions Fayard.

* *Les catholiques dans la France des années 30.*
Cana, 1979.

TOURAINÉ Alain

* *Mouvements sociaux d'aujourd'hui.*
Editions Ouvrières, 1982.

* *L'après socialisme.*

Grasset, 1980.

LOCHAK Danièle.

* *Etrangers: de quel droit?*
PUF, Paris, 1985.

* *Les droits et les immigrés.*

Edisud, 1983.

STORA Benjamin.

* *Nationalistes algériens et révolutionnaires français au temps de Messali Hadj.*
L'Harmattan, 1987.

* *Histoire politique de l'immigration algérienne en France de 1922 à 1982.*
Thèse de doctorat d'Etat, 1991.

DHOQUOIS Régine.

* *Appartenance et exclusion.*
L'Harmattan, 1989.

LIAUZU Claude.

* *L'Islam de l'Occident.*
Arcantère, 1989.

* *Immigration et école: la pluralité culturelle.*

IREMAM, CNRS, GEEMAN, Aix, 1989.

* *Si les immigrés m'étaient comptés.*

Ouvrage collectif.
Syros alternatives, 1990.

JULIEN Claude

* *Collection "Manière de voir",*
Le Monde Diplomatique.

La Ligue
LES IDEES EN MOUVEMENT

Réalisation
Enjeux FOL 31
Couverture :
Com'Prima, Toulouse.
Impression couverture :
Sacco, Toulouse
ISBN N°2-908511-03-7
Janvier 1991

Cette plaquette a été réalisée
grâce au concours du
Conseil Général de Haute-Garonne



Fédération des Oeuvres Laïques de Haute-Garonne
31, rue des Amidonniers, BP 436, 31009 Toulouse
Téléphone : 61 23 46 46
ISBN 2-908511-03-7